

Pluri Cité

Le bimestre de Carrefour des Cultures

Septembre - Octobre 2012 numéro 6

À la une

DEMOCRATIE

UNE CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE



Peuples et Cultures

Le Maroc

www.carrefourdescultures.org

EMPLOI

3

SANTÉ

Zoom

Les élections communales

Migrantes ; réalités et médias

Share - tables rondes et forum

Focus associatif

etc

2

IMMIGRATION

CULTURES

Édito

EDITORIAL

LA DEMOCRATIE, PARTICIPATION OU ADMINISTRATION ?

Le 14 octobre, le citoyen belge va voter pour élire ses représentants au niveau local. Il en résultera une nouvelle majorité, qui prendra des décisions dans le domaine des compétences communales, pendant 6 ans. Mais, aujourd'hui, élire suffit-il à donner à une politique sa force, au citoyen son expression, à la démocratie son essence ?

Notre conviction est que l'acte du vote, sur le plan local notamment, ne peut prendre sens que si une série de conditions sont réunies, que si une série d'organes sont pleinement actifs au sein du système démocratique :

Une société civile organisée (associations, comités, syndicats) dans laquelle s'implique un maximum de citoyens, qui soit synergique et dynamique, et la plus indépendante possible. Ce, afin qu'elle puisse accompagner les politiques, dialoguer librement et efficacement avec eux tout au long des législatures.

Une opposition active, réellement critique, contribuant au mieux à l'information du citoyen comme au contrôle

de la majorité, assumant pleinement son rôle de contre-pouvoir menant un débat permanent avec le gouvernement, et soutenant la société civile dans sa participation à ce débat.

Une pleine participation des différentes composantes de la société au développement de celle-ci, à travers le vote, l'action au sein de la société civile organisée, comme au sein de la politique en tant que telle. Ce n'est qu'ainsi, en effet, qu'une véritable intégration des personnes d'origine étrangère pourrait avoir lieu, et que les diverses cultures pourraient entrer dans un véritable rapport d'échange avec la société.

Une volonté d'expérimenter des alternatives sociales et interculturelles, sur le plan local notamment (projets centrés sur le co-développement, échanges d'expertises entre communes ayant développées des initiatives originales, synergies entre différents comités de quartiers, entre acteurs des corps intermédiaires du Nord et du Sud...) Ce, afin de favoriser la diffusion d'idées et de pratiques progressistes et, ainsi, de tenter de contribuer à une transformation globale.

Sans de tels acteurs, forces et développements, la démocratie deviendra toujours plus une « démocratie » de services et de gestion. La démocratie au niveau local, est-ce passer à la commune pour renouveler sa carte d'identité, ou encore pour demander un permis d'urbanisme ? Dans les imaginaires collectifs, comme dans la réalité, on trouve toujours plus la confusion entre politique et administration. Le risque est d'autant plus grand en période de crise, où les citoyens ont particulièrement tendance à se centrer sur leurs sphères individuelles.

Il s'agit de sortir de ce travers, de réaliser qu'un mandat ne devrait pas être un chèque en blanc dont des élus, vus comme des professionnels de la gouvernance, n'auraient à rendre compte que cinq ans plus tard.

La démocratie ne vivra que si les citoyens, à travers les forces et espaces évoqués (associations et autres), prennent part à l'ensemble des débats politiques, se prononcent sur l'ensemble des enjeux sociétaux les concernant, initient et réalisent des projets par lesquels ils participent activement et librement à la vie de la cité.

Sommaire

Édito	1
À la Une - Démocratie locale en question	4
Démocratie participative, entre local et global Développement du projet	4
La démocratie, une utopie ? Rétrospective sur le socialisme utopique et Robert Owen.	6
Démocratie participative, définition et témoignage Pour une liberté politique effective	9
Citoyenneté, nationalité et démocratie De l'appartenance à la participation active	15
Une opposition réelle, condition de la démocratie	18
Interview avec Guy Fays : démocratie locale	19
Zoom sur le bimestre	24
Toujours en chantier	24
Agenda	25
Hebdo typique à CDC	28
Peuples et Cultures - Le Maroc	29
Immigration : une histoire et des convictions Interview avec Mustafa Halla	32

Le saviez-vous ?	36
Sons mêlés	37
Melhoun	
Citoyens du monde	39
Mehdi Ben Barka	
Langues et lettres	40
Abdellatif Laâbi	
Driss Chraïbi	
Art	43
Farid Belkahia	
Autour de la table	44
Pastilla au pigeon	

DEMOCRATIE LOCALE EN QUESTION

Démocratie participative, entre local et global

développement du projet

Démocratie participative, entre le local et le global est un projet initié et développé par Carrefour des Cultures et un groupe de citoyens. Inscrit dans notre espace Intégration et citoyenneté, ce projet désire susciter l'intérêt de l'ensemble des citoyens pour la chose publique afin d'encourager leur engagement face aux enjeux et aux défis politiques, sociaux, économiques et culturels.



Il a pour objectifs de lire de façon critique les programmes politiques, tout au long de l'année, en comparant les engagements et les réalisations ; de produire des outils pédagogiques autour de la démocratie participative ; de créer des espaces de débats citoyens autour de la démocratie locale ; de suivre les autres actions citoyennes et associatives, réflexives et revendicatives, liées aux politiques locales comme globales, et de soutenir ces actions.

Ces objectifs sont poursuivis au travers d'une série d'espaces et de réalisations :

Un fascicule intitulé « Démocratie, une participation citoyenne »

Développé au sein du groupe de travail qui se réunit chaque semaine et qui comprend des membres de l'équipe permanente de Carrefour des Cultures et des citoyens issus de différents horizons, ce fascicule a pour but, d'une part, de présenter et d'expliquer brièvement les notions et concepts principaux de la démocratie.

Extraits

Issue de la Grèce antique, la notion de démocratie est une idée ancienne. On distingue principalement deux types de démocratie : la démocratie directe et la démocratie indirecte. Dans la première, le peuple décide et adopte lui-même les lois et les décisions importantes. Dans la seconde, le peuple se choisit des représentants, élus pour un mandat limité dans le temps, on parle alors de démocratie représentative. Celle-ci peut revêtir différentes formes selon que l'on se trouve dans un régime présidentiel (États-Unis), semi-présidentiel (France) ou parlementaire (Angleterre).

(...)

Depuis les années 60, s'est développé le concept de démocratie participative. Celle-ci implique la mise à la disposition des citoyens des moyens d'élaborer, de débattre et de peser dans les décisions qui les concernent. Dans ce contexte, les associations jouent un rôle central en tant qu'interface entre les politiques et les citoyens. Mais la démocratie participative s'appuie aussi et surtout sur une citoyenneté active et informée.

D'autre part, il offre quelques pistes pour une citoyenneté active et est entrecoupé de questionnaires ludiques, l'un pour mesurer votre niveau de connaissance du processus démocratique, l'autre pour vous aider à vous situer sur l'échiquier politique.

Enfin ce fascicule propose un plaidoyer pour une véritable démocratie participative, ce moins à destination des politiques qu'à vous, qu'à nous, citoyens !

Il est disponible un peu partout (administrations, associations, etc.) sous format papier ou sur notre site en format électronique (PDF).

Réflexions et débats

Cet espace se décline sous forme de deux réalisations.

Premièrement, une série de tables rondes sont organisées de septembre à octobre. Des thématiques transversales propres à Carrefour des Cultures les traverseront. Il s'agira d'aborder la démocratie participative, la participation et l'intégration des personnes d'origine étrangère ou issues de l'immigration à la vie de la Cité. Parmi les intervenants, nous compterons des politiques, des représentants de la société civile et des citoyens.

Ces tables rondes se tiendront les jeudis 13, 20 et 27 septembre et le jeudi 4 octobre à 18h00 dans les locaux de Carrefour des Cultures. Elles seront consacrées respectivement à l'environnement et l'urbanisme, à l'enseignement et la culture, à l'action sociale, au logement et à l'accueil. La dernière, du 4 octobre, sera intitulée « Candi-

rats issus de l'immigration, quelle valeur ajoutée pour la démocratie ? »

Deuxièmement, une rencontre-débat avec les candidats têtes de liste des formations démocratiques de Namur est organisée. Elle aura lieu le mardi 9 octobre en début de soirée à l'auditoire de la Mutualité Chrétienne de Namur. Les quatre têtes de liste des partis traditionnels ont d'ores et déjà marqué leur accord. Un représentant du MOC y est invité pour représenter la société civile. Le débat sera quant à lui animé par Guy Fays (FGTB).

Récapitulatifs

Tables rondes :

Jeudi 13 septembre : Environnement et urbanisme

Jeudi 20 septembre : Enseignement et culture

Jeudi 27 septembre : Action social, logement et accueil

Jeudi 4 octobre : Candidats issus de l'immigration, quelle valeur ajoutée pour la démocratie ?

Rencontre-débat :

Mardi 9 octobre à l'auditoire de la Mutualité Chrétienne de Namur

N'hésitez pas à nous rejoindre dans les multiples espaces de ce projet.

La démocratie, une utopie ?

Rétrospective sur le socialisme utopique et Robert Owen.

La démocratie ferait-elle partie de ces termes vers lesquels on « tend », mais qu'on n'atteindra jamais ? Ou qui ne résident en aucun lieu, u-topos ? Démocratie rime usuellement avec la fameuse et mythique cité athénienne, au 5e siècle avant J.-C... Mais si nous essayions, l'histoire de quelques lignes, de la faire dialoguer avec un tout autre courant politique et philosophique : le socialisme utopique ?

Le retour dans l'histoire politique a pour but de rafraîchir et nourrir nos esprits désireux d'une société juste et démocratique. Nous reprenons la vision et mise en œuvre du socialisme utopique, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives à partir de suggestions issues de l'histoire de notre humanité. Nous aimerions discuter des propositions qui, bien qu'elles n'aient pas toujours eu leur incarnation « rêvée » et qu'elles ne soient peut-être pas directement démocratiques, peuvent nous amener à formuler une nouvelle utopie : une démocratie soucieuse du bien-être physique, culturel et spirituel de toutes et tous.

Le socialisme, à son fondement, ne perçoit pas la propriété privée, le libre-échange, la libre concurrence, comme des concepts aptes, par leur mise en pratique, à réaliser les promesses du libéralisme :

une amélioration à long terme de la qualité de vie et du bien-être de tout un chacun. Ou ne l'ont-ils jamais promis ? Selon les socialistes, le résultat d'un régime dont l'économie, la politique, etc., reposent sur un principe de libre-concurrence, d'accumulation du capital, etc., est d'accroître le fossé entre riches et pauvres : soit être très riches et quelques-uns, soit être très pauvres et trop nombreux, et tous malheureux.

Le terme d'utopie, inventé par Thomas More au 16e siècle, permet à celui-ci de formuler ce que serait, selon lui, une société rêvée : la propriété n'existe plus, l'égalité entre les citoyens est effective, ils vivent en communautés, ne travaillent pas plus que nécessaire, L'utopie serait donc un idéal non révolutionnaire qui ouvrirait la possibilité d'une alternative à partir d'une nouvelle vision du monde.

L'une des formes du socialisme utopique se retrouve dans les propos de Morelly. Il affirme que le principe de la propriété privée incite les humains à vouloir toujours plus, ainsi qu'à vouloir posséder ce qui appartient, en réalité, à tous. Si nous abolissons ce principe, le travail sera alors considéré comme un bien commun. Par exemple, nous pourrions créer un magasin public où les biens ne seraient ni vendus, ni achetés, mais simplement distribués. Comprise comme utopique, cette proposition a pour intention de percevoir autrement le concept de propriété. Notons, cependant, que cette utopie est bel et bien devenue réalité dans certains pays vivant sous le régime communiste. Nous reviendrons plus tard sur les aspects questionnant de ce socialisme utopique et de ses possibles dérives⁽¹⁾.



Notre focus plus spécifique sur Robert Owen vient de notre intérêt pour la mise en œuvre de son utopie. Dans le Socialisme utopique et socialisme scientifique, F. Engels⁽²⁾ nous parle de Robert Owen, industriel anglais, fondateur d'un système de coopératives communautaires au XIXe siècle :

(1) Cfr. http://www.lemondepolitique.fr/cours/philosophie_politique/socialisme/socialisme_utopique.html

(2) Friedrich Engels (1820-1895) fut un philosophe et théoricien socialiste allemand, grand ami de Karl Marx.

(3) Pour la version complète de cet extrait, voir : http://agora.qc.ca/dossiers/Robert_Owen

« Tandis que l'ouragan de la Révolution balayait la France, une révolution moins bruyante, mais tout aussi puissante, s'accomplissait en Angleterre. [...]. C'est alors qu'apparut, comme un réformateur, un fabricant de 29 ans [...]. Robert Owen s'était approprié la doctrine des matérialistes du XVIIIe siècle : le caractère de l'homme est le produit, d'un côté, de son organisation native, et, de l'autre, des circonstances qui l'environnent pendant sa vie et principalement pendant sa période de développement. [...] De 1800 à 1829, il appliqua ces principes, [...] dans la grande filature de New-Lanark [...] avec un succès qui lui valut une réputation européenne. Il transforma une population d'environ 2,500 ouvriers, composée d'éléments divers et pour la plupart démoralisés, en une colonie-modèle où l'ivrognerie, la police, la prison, les procès, l'assistance publique et le besoin de charité privée étaient inconnus. Simplement parce que les ouvriers étaient placés dans des conditions plus dignes de l'homme, parce que la génération grandissante était soigneusement surveillée. [...] Tandis que ses concurrents travaillaient 13 et 14 heures, il avait réduit le travail dans sa fabrique à 10 heures 1/2. [...] Mais tout cela ne satisfait pas Owen. [...] « Ces hommes étaient mes esclaves ». Les circonstances relativement favorables dans lesquelles il les avait placés étaient encore bien éloignées de pouvoir permettre un développement complet et rationnel des caractères et des intelligences et encore moins le libre exercice des facultés. [...] Les nouvelles forces productives qui jusqu'alors n'avaient servi qu'à enrichir la minorité et à asservir les masses devinrent, pour Owen, les bases de la réorganisation sociale ; elles étaient destinées à appartenir à la communauté et à n'être employées que pour le bien-être commun. [...].⁽³⁾

Se nourrir de l'histoire, oui, mais sur base de quelle interprétation ? Friedrich Engels nous parle en ces termes de Robert Owen. Antoine Lion de l'Encyclopedia Universalis 2011 nous en parle en d'autres.

Les faits décrits sont plus ou moins les mêmes, mais Owen devient un « industriel philanthrope, paternaliste et autoritaire [...] ». Autodidacte aux idées simplistes, il fut durant des dizaines d'années un prodigieux animateur social ; sa séduction sur les foules et sa générosité d'esprit masquaient l'inconsistance de ses théories économiques et sociales. [...] critiqué non sans vénération par Marx et Engels, il est l'un des grands du 'socialisme utopique' ».

La vérité sur Robert Owen ne sera pas élucidée ici. Cependant nous aimerions, à la mesure qui est la nôtre, mettre en avant les aspects du socialisme utopique, tel que l'a pratiqué Owen, qui nous semblent dignes d'attention. Dans le contexte de la révolution industrielle, Owen cherche un modèle sociétal où les travailleurs sont pris en compte : en étant payés, logés, nourris correctement, en recevant dans la mesure du possible (qui selon lui n'est pas encore suffisante) une éducation qui favorise leur émancipation. Une certaine forme de paternalisme pointe effectivement son nez et lui-même se rend compte que dans ses filatures de New-Lanark « ces hommes étaient mes esclaves ». A cela, Owen répond par une certaine forme de communisme, qui, dans l'idéal, se concrétisera en des villages coopératifs, à échelle humaine, où la communauté élirait les plus compétents en son sein, les plus à-mêmes de s'organiser, ainsi que les plus aptes à connaître les causes du bien et du mal.

Cette proposition de villages coopératifs nous rappelle l'importance pour une démocratie participative de rester ancrée à un niveau local. En tant qu'être humain, nous avons besoin pour nous sentir concernés et nous engager, que ce sur quoi nous discutons et décidons ait un visage humain, soit accessible pour chacune, chacun.

Le « hic » de son système d'élection est de considérer a priori l'être humain comme un être rationnel qui agira et décidera de manière rationnelle afin que les plus aptes soient élus. Or – les exemples ne manquent pas – nos choix sont rarement basés, en

fin de compte, sur le critère de la rationalité. Que faire ? Des contre-pouvoirs ? Une pluralité assurée ? Une éducation permettant à chacun d'être doué d'un esprit critique et de s'exprimer dans l'espace public ?

Nous terminerons par ce point, non négligeable dans le parcours de Robert Owen et qui n'est pas sans écho aujourd'hui : l'ère industrielle bat son plein, le leitmotiv est celui du Progrès, la nature ne nous met pas encore face à sa finitude et à la nôtre corollairement. A cela, Owen répond par le frein, les ouvriers ont le droit de « bien vivre », sont dignes d'être reconnus et traités comme des êtres humains à part entière. Nous répondons dans sa lignée : revenons à ce qui importe réellement, ne nous projetons pas dans un avenir incertain qui nous met sans cesse hors de nous et nous empêche de vivre l'ici et maintenant.

Pour cela, il nous faut revenir à une dimension humaine, à une échelle locale. Pour cela, nous avons besoin de considérer toutes les personnes qui nous entourent comme des êtres à part entière, uniques, capables de s'exprimer sur des enjeux qui les concernent et qui demandent des décisions prises collectivement. Pour cela, nous avons besoin de créer de nouvelles expériences locales qui permettent à ceux qui n'en n'ont pas encore eu la possibilité de prendre conscience de leur pouvoir d'action quant à des décisions qui déterminent une grande part de leur existence.

Nous pensons que le témoignage, l'exemple, a une force sous-estimée quant à sa capacité à ouvrir en chacun de nous de nouveaux possibles, de nouvelles alternatives. Les expériences abordées dans les pages qui suivent sont, nous l'espérons, de tels témoignages sources d'ouvertures.

Démocratie participative, définition et témoignage

Pour une liberté politique effective.

« Les citoyens que nous rencontrons ne se retrouvent plus dans les propos et les actes des élus. Ils ne se sentent pas assez représentés, pas assez et pas bien. La démocratie représentative ne fonctionne pas. Les élus promettent tout pendant la campagne, puis plus rien. Ils n'ont besoin de nous qu'une fois tous les six ans. »⁽⁴⁾

Ces propos dans le Vif Express de Mélanie Carboni, représentant le collectif « Yes, we act : Aux ACTes citoyens » composées d'une quinzaine d'associations sur Charleroi, nous amèneraient-ils à conclure que la démocratie représentative ne serait pas au final démocratique ? Faudrait alors opter pour une démocratie directe (tous les citoyens décident de toutes les décisions concernant la collectivité) ? Si cela semble difficile dans nos sociétés contemporaines, est-il alors possible de participer, à la mesure de nos moyens, à la définition de notre cadre de vie autrement qu'en allant voter ?

La démocratie représentative : une liberté politique effective ?

- Toi, tu définirais ça comment « le Pouvoir » ?
- C'est l'art de manipuler les autres dans le but de parvenir à ses propres fins.
- C'est un peu comme le maître face à l'esclave ?
- Si tu veux, oui, c'est cela. C'est comme si tu étais tout seul et que les autres étaient tes pions.
- Il y a des êtres humains qui désirent cela ?

Afin d'éviter l'usage vide du mot « démocratie » et de saisir la raison pour laquelle on ne cesse de nous parler de « démo-

cratie participative », nous souhaiterions cerner ce qui permet de rendre « effectif » un exercice « démocratique » du pouvoir.

Repartons d'une de ses définitions classiques : la démocratie, dans son origine grecque – d'un point de vue historique et étymologique : demos, peuple ; kratos, pouvoir – c'est le pouvoir du, pour et par le peuple. Ainsi, dans nos démocraties actuelles, toute personne, quelle que soit son appartenance religieuse, spirituelle, son sexe, ses compétences, etc., détient, selon le principe d'égalité, un droit de parole égal dans l'organisation de la vie collective⁽⁵⁾. Cependant, ce droit de parole se résume la majeure partie du temps au droit de vote. En effet nous avons optés pour une démocratie représentative, où l'exercice majeur de notre rôle de citoyen consiste à aller voter pour élire nos représentants une fois tous les deux ans. Autrement dit, on insiste donc plus sur la liberté négative du citoyen – sur le fait qu'il ait des droits, sur une liberté individuelle définie par l'absence de contraintes vis-à-vis des autres et de l'Etat – que sur la dimension positive de la citoyenneté – qui implique a contrario une participation, un engagement de la part de chacun au sein de la collectivité⁽⁶⁾.

Il est intéressant de mettre en relief cette première approche grâce à la définition proposée par Amartya Sen, économiste indien qui reçut le Prix Nobel de l'économie en 1998 pour ses nombreux projets et théories alternatifs, dont sa théorie du développement et du bien-être⁽⁷⁾. Selon A. Sen, la démocratie est fondée sur « la possibilité pour tous les citoyens de participer aux discussions politiques et d'être ainsi en mesure d'influencer les choix relatifs aux affaires publiques ». Dans cette optique, la naissance de la démocratie n'est plus une exclusivité de la Grèce Antique, 5 siècles avant J.-C. : en tant qu'elle se caractérise par le

débat et la discussion publiques, elle naît bien avant et partout ailleurs, au cœur des civilisations arabes, asiatiques et africaines⁽⁸⁾. Vue comme telle, la démocratie devient le cadre qui rend possible pour chacun l'exercice de la liberté politique ; bref elle nous offre la possibilité de nous exprimer quant aux décisions à prendre pour l'organisation de la société. Cette liberté s'appuie sur une potentialité propre aux êtres humains : tendre vers une autonomie – se donner ses propres lois dans la conscience que nous sommes plusieurs à en faire l'épreuve. Vivant en collectivité, il s'agit effectivement de définir à plusieurs notre cadre de vie. N'est-ce pas le désir d'exercer cette liberté politique qui a motivé et donné naissance au Printemps arabe⁽⁹⁾ ?

Mais quel système politique faut-il adopter pour que cette liberté politique soit non seulement préservée mais réellement effective dans nos sociétés modernes, où les décisions à prendre concernant la collectivité sont nombreuses et complexes ? La démocratie directe, impliquant que tous les citoyens participeraient à toutes les prises de décisions, n'est pas, présentement, imaginable. Les sociétés se voulant démocratiques ont alors opté pour la démocratie dite « représentative ». Le peuple élit ses représentants politiques, déléguant ainsi son pouvoir. Dans ce contexte, il est essentiel de poser une série de dispositifs empêchant ces représentants de prendre un pouvoir dont ils ne sont que les délégués et non les possesseurs. Il est par conséquent recommandé aux institutions démocratiques d'assurer : une indépen-

(7) Théorie alternative du développement dans laquelle Sen défend principalement l'idée selon laquelle le bien-être d'un individu et sa « richesses » ne peuvent être uniquement calculés en fonction du P.I.B. moyen, mais doivent essentiellement prendre en compte la possibilité de la réalisation des capacités de chacun (à savoir notre « pouvoir de » et notre « accès à » : l'eau, l'éducation, nos projets, etc.). Voir notamment : SEN, A., Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté, Odile Jacob, 2000.

(8) Pour aller plus loin, nous renvoyons au très bref mais très stimulant ouvrage d'A. Sen : La démocratie des autres : pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident, Payot, 2005.

(9) Cfr. Article se trouvant dans la partie dédiée au Maroc de ce bulletin-ci : La nouvelle constitution marocaine, stratégie de l'illusion ou désir de démocratisation ?

(4) n°31 www.levif.be ,3 août 2012, p 27-29.

(5) Ce qui n'était pas exactement le cas dans la Grèce Antique, puisque seuls les citoyens mâles adultes (à l'exclusion donc des femmes, des esclaves et des « barbares » ou étrangers) avaient accès à la res publica, la « chose publique », qui n'est autre que la politique.

(6) Pour ceux qui souhaitent approfondir le sens de cette distinction entre liberté négative et positive, cfr principalement : BERLIN, I., Éloge de la liberté, Paris, Calmann Lévy, 1969.

dance des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif ; un système politique pluripartite ; une organisation des contre-pouvoirs ; un respect de la légalité ; la protection des droits et de la liberté ; la garantie de la libre discussion ; des élections libres ; le suffrage universel ; des médias pluralistes, indépendants de l'État et des entreprises ; la circulation non censurée de l'information ; un contrôle effectif des civils sur l'armée ; une société civile à même de contester les décisions gouvernementales. Dans les régimes dits « démocratiques », ces exigences

sont peut-être « officiellement » satisfaites. Mais qu'en est-il dans la pratique quotidienne ?

La participation électorale ponctuelle suffit-elle à ce qu'un régime soit effectivement démocratique ? Poser une structure, c'est une chose ; l'activer en est une autre. Aussi, étant sceptique quant à une certaine pratique de la démocratie, des hommes et des femmes ont décidé d'opter pour une démocratie dite « participative ». Qu'est-ce à dire ?

Pour une démocratie participative

- « Le pouvoir ? »
- C'est être capable d'agir à plusieurs. C'est comme la démocratie, c'est du travail ... »
- Il y a des êtres humains qui désirent cela ?
- Faut croire

Afin de pallier au manque de prise en compte du citoyen, à la faiblesse des contre-pouvoirs, à la professionnalisation de la politique et à la soi-disant omniscience des experts qui l'accompagne, ainsi qu'à la faiblesse des contre-pouvoirs, il était devenu impératif, dans les années 60, d'offrir aux citoyens la possibilité de débattre et d'exprimer leur avis, bref de peser dans les décisions qui les concernent. La démocratie dite « participative » désigne donc : « l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision »⁽¹⁰⁾.

Concrètement, l'aspect participatif se caractérise par : l'extension du droit de vote et de sa fréquence, assortie de l'initiative législative (voir fin d'article); la concertation dynamique, sous forme de débats libres, relative à des décisions prises aussi bien à échelle locale que nationale (exemple : Comités Consultatifs, Conseils de Quartiers...)⁽¹¹⁾ ; la mise en place d'un système organisé qui garantit que toutes les idées constructives et nouvelles des citoyens seront examinées de manière efficace... Les citoyens engagés, responsabilisés par les dispositifs mis en place, délèguent une partie de leur pouvoir à des personnes qu'ils ont pu choisir avec conscience et discernement. Cette délégation est complétée et enrichie par un "suivi citoyen" qui demande à être

(10) http://www.toupie.org/Dictionnaire/Democratie_participative.htm

(11) Pour aller plus loin, lire : SYNTOMER, Y., Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative, La Découverte, Paris, 2007.

consulté, qui se concerte, délibère ; bref demande que les fruits de son travail soient également pris en compte. Présenté ainsi, ce système mixte, au sens où il est à la fois direct et indirect, semble idéal. Cependant, comme toute alternative au système dominant, la démocratie participative ne peut s'instituer durablement que si et seulement si les citoyens la désirent et agissent pour elle, jour après jour.

Aussi est-il important que les citoyens se sentent concernés par la politique, c'est-à-dire par le domaine public. Comment ? Le chemin le plus évident – sans être aisé pour autant – est de partir

Les principes de la démocratie participative au quotidien : un exemple concret

Parmi les initiatives citoyennes, nous pourrions vous citer : le budget participatif de Porto Alegre (1990) qui a donné naissance au réseau Urbal n° 9 « financement global et budget participatif » coordonné par la ville de Porto Alegre et l'Union européenne ; la guerre de l'eau à Cochabamba se soldant par le départ de la multinationale Bechtel de la Bolivie (2001), constitution par diverses associations du Groupe Participatif en Belgique (2000)⁽¹²⁾,

Bien qu'exigeante, la démocratie participative est donc possible, comme l'atteste l'existence concrète des quelques projets que nous venons de citer – et qui s'inscrivent parmi les centaines de mises en place de cette dynamique participative de par le

de nos revendications individuelles pour en isoler ce qui concerne l'intérêt général. Une telle démarche requière une capacité certaine de décentrement, laquelle, si elle ne peut s'acquérir que dans la pratique du débat, a pour condition sine qua non l'accès pour tous à une éducation de qualité. Cet accès à l'éducation doit par ailleurs s'accompagner d'un large accès à l'information, censé aider le citoyen à mieux comprendre le monde dans lequel il vit et pouvoir ainsi mieux y exercer son action et ses responsabilités – cfr. la responsabilité de la presse.

monde. De ces nombreuses initiatives, nous avons choisi de vous entretenir de l'avènement, dans les années 70, d'un urbanisme plus démocratique via la création de la procédure de publicité-concertation, fruit d'un combat mené à haute lutte par les comités d'habitants bruxellois. Bien que daté, ce projet reste effectivement au sein des initiatives belges⁽¹³⁾ les plus illustratives pour comprendre les ressorts de la démocratie participative et sa difficulté à s'instituer (c'est-à-dire à s'inscrire dans la durée, au sein de notre système politique et social). Voyons donc ensemble en quoi il consiste, ce qu'il a à nous apprendre quant aux perspectives qu'il ouvre et aux obstacles auxquels il doit inévitablement faire face. Nous espérons ainsi contribuer, à notre mesure, à aider ceux qui désirent s'aventurer

(12) Aller voir l'article réalisé par le Centre AVEC en 2005 sur la démocratie participative : <http://www.centreavec.be/analyses/D%E9mocratie%20participative.pdf>

(13) C'est donc aussi pour sa proximité géographique que nous avons choisi de développer cet exemple. Pour une réalisation massive (à l'échelle de l'organisation socio-politique toute une ville !) et réussie (!) d'une démocratie de type participatif, lire la description et l'analyse, faciles d'accès et percutantes, que propose Yves Syntomer de ce

qui s'est mis en place à Porto Alegre dans les années 90 : Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie (en coll. avec M. Gret), La Découverte, Paris, 2002.

sur le terrain – parfois mouvant – de la démocratie participative, et donc à traverser et dépasser certains de ses écueils bien humains.

L'urbanisme spéculatif et technocratique, qui régnait sur Bruxelles dans les années 70 et était mené à huit-clos par les pouvoirs publics et les promoteurs privés, constitua l'élément déclencheur du rassemblement de certains habitants de Bruxelles (relevant essentiellement de la classe moyenne intellectuelle) en Comités de quartier. Ces citoyens devenus actifs, décidés à incarner pleinement leur liberté positive, émettaient différentes revendications auprès de leurs représentants (relevant du système politique classique belge, de type multipartite) et maintenaient une réelle pression lorsque leur interpellation ne rencontrait aucune réaction. Pour se faire mieux entendre encore, ils profitèrent de la mise en place d'une commission de concertation et d'information, laquelle précède toujours la réalisation d'un projet urbanistique. Les associations liées aux Comités de quartier nouvellement mis en place pouvaient ainsi transmettre à cette commission des propositions, ainsi que des contre-propositions, lesquelles étaient relayées jusqu'au bureau ministériel : c'est donc par un va-et-vient entre société civile⁽¹⁴⁾ et bureau ministériel que le projet prend finalement forme. Insistons sur le fait que la société civile décida de rester à l'extérieur de la commission, afin de ne pas être soumise aux avis rendus par celle-ci et de garder ainsi entier son pouvoir de contestation. On perçoit ici toute l'ambiguïté et la difficulté que représente le rapport à l'institution dans le cadre de la démocratie participative : un Comité de quartier ne peut

(14) La « société civile » renvoie à tout ce qui, dans le domaine de la vie sociale, est organisé de manière volontaire par les membres de la société, de manière autonome par rapport à l'Etat. Concrètement, ce terme renvoie donc aux associations, manifestations et organisations qui contribuent à l'organisation (et aux changements !) de la vie publique tout en restant indépendantes des sphères éta-

éviter de dialoguer avec les institutions installées (à savoir, dans le cas qui nous occupe : la commission de concertation et d'information ; le cabinet ministériel) ; simultanément il ne peut intégrer pleinement ces institutions, faute de quoi il ne relève plus de la société civile. Mais dans ce cas, comment une idée telle que les Comités de quartier peut-elle s'inscrire dans la durée, bref devenir elle-même une « institution » ? Et comment devenir une institution sans endormir l'action citoyenne ?

La procédure que nous venons d'esquisser, obligeant les pouvoirs publics et les promoteurs à rendre compte de leurs projets avant leur réalisation, est l'un des principaux acquis de la démocratie urbaine. Insistons néanmoins sur le fait que les Comités de quartiers établis à cette époque n'étaient pas le fait d'habitants des quartiers populaires, lesquels se faisaient donc difficilement entendre au travers de cette procédure. On constate donc un fort déséquilibre entre la classe moyenne, mieux outillée pour s'exprimer publiquement, et la classe populaire, majoritaire mais muette. Ce phénomène, auquel certaines associations ont tenté de répondre mais sans succès, pose dans le cas qui nous occupe la question de l'articulation entre la question urbaine et la question sociale. Autrement dit et plus largement, cela interroge la capacité d'action des associations, dans certains quartiers moins favorisés, de susciter une citoyenneté active – tout particulièrement lorsque la dynamique à l'œuvre ne relève pas d'une logique paternaliste ou tutélaire, mais a pour objectif le développement des capacités de chacun pour faire valoir ses intérêts et mieux négocier sa place dans la cité⁽¹⁵⁾.

tique et commerciale. Pour en savoir plus sur l'historique du concept, cfr : PIROTTE, G., La notion de société civile, Paris, La Découverte, 2007.

(15) <http://www.ieb.be/De-l-histoire-politique-de-la>

En Belgique, le cadre institutionnel permet au citoyen de participer à la politique au niveau communal via :

- **Le droit d'interpellation** : la Wallonie rend ce droit obligatoire. La question posée par le citoyen devra être précise et ne pourra viser une personne. Si le Collège la refuse, il devra s'en expliquer ; s'il l'accepte, il devra y répondre et l'interpellant pourra dès lors répliquer, un débat entre l'un et l'autre étant ainsi désormais engagé.
- **La consultation populaire** : rare, elle n'impose pas la décision de la population (c'est-à-dire que la proposition émise par le peuple reste d'ordre consultatif pour l'Etat : il en prend « bonne note » mais peut ne pas en tenir compte...), bien qu'un fort taux de participation puisse parfois avoir une influence non négligeable sur la décision (Cfr le projet immobilier dans le parc des Récollets à Huy en avril 2005).
- **Le budget participatif** : c'est la possibilité offerte aux communes de consacrer une partie de leur budget à des projets proposés par des Comités de quartiers ou des associations : école des devoirs, aménagement d'espace abandonné, des goals, des bancs, du matériel informatique, ...
Le droit d'assister aux assemblées intercommunales : selon certains, « les assemblées générales des intercommunales ne sont plus qu'une parodie [...] les questions, mêmes excellentes des citoyens seront bien vite engluées dans une réponse technocratique qui ne permettra pas forcément d'y voir plus clair. »⁽¹⁶⁾

(16) n°31 www.levif.be, 3 août 2012, p 27-29.

Citoyenneté, Nationalité et Démocratie.

De l'appartenance à la participation active

Les citoyens, quelle que soit leur origine, éliront bientôt leurs conseillers communaux. La Belgique a fait preuve de progressisme, en octroyant le droit de vote, aux élections communales, aux citoyens de nationalité étrangère. Ne doit-on pas cependant s'interroger sur la limitation de ce droit au niveau infra-étatique de la démocratie ? L'intégration réelle des diversités ne devrait-elle pas passer, à moindre mal, par l'octroi du droit de vote intégral ?

Pour être active et donc vivant, la démocratie exige que toutes les personnes vivant dans une société démocratique, puissent exercer leur liberté politique (cfr. Pour une liberté politique effective). Pour jouir de cette liberté, les membres de la collectivité doivent créer un cadre leur offrant les moyens de développer leurs potentialités afin de participer activement à la société (cfr. Interview de Mustapha Halla). Cette participation active se fait tant via le travail, l'éducation, etc., que par la capacité à développer un regard critique permettant de se positionner et de peser dans les prises de décisions concernant les affaires publiques – c'est-à-dire de pouvoir remplir notre rôle de citoyen.

(17) Actuellement, la part « active » du rôle du citoyen se loge essentiellement dans la possibilité ou l'obligation (selon le pays) de voter pour élire ses représentants aux différents niveaux de pouvoirs – communal, provincial, communautaire, régional, fédéral et européen. Les citoyens de nationalité étrangère ont un droit de vote qui se limite au niveau communal. Ne pouvant voter au niveau national,

Une société est-elle encore démocratique si est exclue, entièrement ou partiellement, de la définition de son cadre, une partie de la population qui vit et participe à son développement ? Actuellement, dans nos sociétés dites démocratiques, seuls les nationaux ont droit à exercer intégralement leur citoyenneté⁽¹⁷⁾. Ce lien de dépendance entre le principe de citoyenneté à celui de nationalité trouve son origine dans l'avènement des nations européennes. Ces dernières ont été créées contractuellement (artificialisme) et pré-contractuellement (naturalisme communautariste). Ce pré-contrat permet aux nations de se fonder sur les bases d'« une communauté de caractère, historiquement stable, associant des hommes et des

ils n'ont pas la possibilité de faire peser leur voix dans ce qui se décidera au niveau européen (à moindre d'être issu d'un pays membre de l'Union Européenne) dont l'influence sur la politique interne des nations est non négligeable (cfr. Interview Guy Fays). Etant donné que les représentants politiques au niveau national ont un pouvoir important dans ce qui se décidera au niveau européen.

femmes spécifiquement engagés les uns envers les autres et dotés d'un sens spécifique de leur vie commune » (Walzer)⁽¹⁸⁾. L'engagement de ces femmes et de ces hommes ainsi que la communauté de caractère dans laquelle ils vivent nous conduiraient à affirmer qu'« il est autant exact de dire que la nationalité fait la citoyenneté, que l'inverse. »⁽¹⁹⁾

Ce lien avait donc ses raisons à l'origine de la constitution des nations européennes. De l'avènement de celles-ci à nos jours, le monde a vu son paysage se redessiner. L'institution « Nation » a perduré, mais les affaires publiques internes, ainsi que les relations internationales ont également traversé des événements qui ne les ont pas laissées indemnes : les colonisations, les post-colonisations, les guerres, les après-guerres, ... Par ces événements mondiaux, la carte des migrations a également fait son chemin. Aujourd'hui, la plupart des nations européennes sont qualifiées de sociétés multiculturelles⁽²⁰⁾. Cette multiculturalité signifie-t-elle une rencontre des peuples et un désir de se redéfinir par cette rencontre ? Ou est-ce une apposition de communautés qui tentent, comme elles le peuvent, de préserver leur identité en évitant les échanges qui demanderaient de réactualiser la manière de se percevoir ?

Ce que nous pouvons acter aujourd'hui, est qu'au sein des nations européennes vivent de nombreuses personnes immigrées, présentes depuis plusieurs générations ou nouvellement arrivées. En Belgique, certains d'entre eux ont obtenu la nationalité belge, d'autres pas. Certains d'entre eux, de nationalité étrangère, ont obtenu le statut de citoyens étrangers, d'autres pas. Ceux qui

(18) <http://www.forum-scpo.com/science-politique/nationalite-et-citoyennete.htm>

(19) Idem.

ont décidé ou qui ont été forcés de s'installer à long terme ont fait et/ou sont entrain de faire leur vie sur le territoire belge. Cela signifie qu'ils participent chacun à leur manière à ce qui constitue aujourd'hui la Belgique. Ils font donc, comme les belges de souche, partie du peuple. Aussi pourquoi ne pas permettre à ceux qui le désirent de participer au projet commun que se donne toute société démocratique ? Est-ce que le peuple belge, en l'occurrence, se donne encore collectivement et consciemment un projet commun ? Si nous faisons l'hypothèse d'un « oui », ce projet, pour être vivant et résonner en chacun de nous, ne demande-t-il pas de se redéfinir en fonction des événements qui le traversent ?

Ne faudrait-il pas, dans le cadre d'une collectivité « vivante » - c'est-à-dire qui se meut et donc se déplace -, nous interroger sur la nature du lien qu'il existe entre nationalité et citoyenneté ? Ne serait-ce pas les restes de relation qui se sont instaurés à un moment précis de l'histoire et qui demandent à être « recyclés » ? Des remises en question ont dû être faites en ce sens puisque certaines personnes de nationalité étrangère ont pu devenir « partiellement » citoyens belges. Ce « partiellement » est, nous pensons, l'indice d'un manque d'approfondissement de la question. Pour aller plus loin, nous dirions qu'il s'insère dans ce que certains appellent « la crise de la représentativité », voire la « crise de la démocratie » (cfr. L'article Pour une liberté effective). En effet, si les représentants politiques ne prennent plus compte de la réalité de ceux qu'ils représentent, il leur sera fort difficile de tenir compte de celle des populations immigrées.

Pour répondre à la question du manque d'approfondissement, nous souhaiterions revenir briève-

(20) En réalité, ce multiculturalisme a existé de tout temps sous des modalités différentes.

ment sur les définitions respectives de la nationalité et de la citoyenneté. La nationalité est le fait d'appartenir à une population constitutive d'un Etat. Tandis que la citoyenneté est le fait d'être reconnu comme membre d'une cité (aujourd'hui d'un État) nourrissant un projet commun auquel il souhaite prendre une part active. C'est ainsi que certaines personnes désirent garder la nationalité du pays dont ils sont originaires – qu'ils y soient nés ou que les générations précédentes le soient –, tout en vivant dans un autre pays avec lequel ils développent un autre type de rapport. Vivant, travaillant, entrant en relations, se mettant en projet, etc., ces personnes créent un nouvel ancrage dans la société d'« accueil ». Pour cela, il faut bien sûr que cette société soit « accueillante », crée des outils permettant à tout un chacun de développer sa citoyenneté : en lui fournissant les informations lui permettant de se faire un avis critique sur les décisions prises pour la collectivité, en étant à l'écoute des demandes spécifiques à chacun – ceci étant valable pour toutes et tous. Etre dans l'accueil de personnes qui désirent devenir membres d'une collectivité, demande effectivement de la part de chacun de ne pas se replier sur l'« appartenance », mais bien de se rappeler comment elles désirent participer au projet commun auquel elles se sont ralliées par la citoyenneté. Aussi, si ce projet est celui de la démocratie,

il est de notre devoir d'être à l'écoute des minorités, d'offrir à tous les moyens pour s'exprimer et influencer les décisions « politiques ». Ceci demande à chacun, d'où qu'il vienne et quelle que soit sa « place », de pouvoir se laisser « interpellé » par la rencontre de l'autre et de sa réalité, de ne pas « avoir peur » de se remettre en question. Qui est réellement prêt à cela ? La démocratie n'est pas seulement quelque chose qui se décide depuis « en haut » ou « une fois pour toute », c'est quelque chose qui se travaille tant au sein des institutions qu'en chacun de nous, au quotidien.

La progression dans cette direction nécessite, d'après nous, la possibilité pour les personnes issues des migrations de participer pleinement au développement de la société. Pour nous, l'intégration ne peut être réelle que si elle provient d'un mouvement libre de la personne elle-même ; les migrants devraient pouvoir être acteurs à part entière de cette intégration, entre autres en participant à l'élaboration de la politique de l'immigration. Les restreindre à des sujets passifs, voir à des objets de l'intégration ne saurait être porteur. Dans ce sens, l'intégration d'un maximum de migrants dans les listes des partis, ainsi que l'extension du droit de vote devraient constituer d'importants progrès en direction d'une société vraiment plurielle, animée par toutes ses composantes.

UNE OPPOSITION RÉELLE – Condition de la démocratie

Dans une démocratie représentative, l'opposition joue un rôle central de contrôle et d'accompagnement critique de la politique de la majorité. Mais le joue-t-elle encore en réalité, dans nos démocraties contemporaines ? En particulier en Belgique où elle se trouve forcément minorisée par le système de coalition ?

Comme nous l'évoquions déjà, l'opposition devrait assumer le rôle d'une forme de contre-pouvoir, d'organe critique au sein même de l'Etat démocratique, ainsi que d'acteur d'information du citoyen, et d'encouragement de ce dernier à participer aux débats politiques. Elle peut remplir ce rôle du fait, en particulier, de la liberté plus importante que lui confère sa place, quant aux propositions qu'elle peut faire et aux discours qu'elle peut développer ; en effet, en se trouvant dans l'opposition, un parti a bien moins à composer avec les différentes forces en présence dans la société, à réaliser des compromis. En particulier du fait qu'il a alors bien moins d'obligations de résultats. Cela peut l'aider considérablement à instaurer un rapport de dialogue critique constructif avec le gouvernement. L'opposition peut aussi, plus facilement que la majorité, se rapprocher des forces de la société civile organisée, relayer leurs discours et initiatives, défendre leur indépendance. Une opposition assumant ces rôles constitue une condition nécessaire d'une politique vivante, en mouvement et transparente.

Ces missions sont tout particulièrement importantes dans une démocratie représentative, où les citoyens ont à la base peu de moyens de participer directement au débat politique, et ont pour cette raison tendance à s'éloigner de la chose publique.

Malheureusement, ces potentialités semblent de moins en moins réalisées. Une cause centrale est

sans doute le développement toujours plus fort de la pensée unique, c'est-à-dire du fait que les idées et politiques des différents partis se confondent toujours plus. Comment, dans une telle situation, une polarité évolutive peut-elle se maintenir entre opposition et majorité ?

En Belgique, le phénomène est plus prononcé encore, du fait du système de scrutin proportionnel. Rappelons que, dans celui-ci, les élus sont en nombre proportionnel à celui des voix obtenues par leur parti, ce qui donne lieu à des gouvernements de coalition. Dans notre pays, ces derniers rassemblent 3 partis, tandis qu'un seul se situe du côté de l'opposition, qui se trouve donc forcément en position de faiblesse, en tout cas de minorité.

Mais, dans la plupart des pays d'Europe, la situation n'est pas meilleure, en raison surtout de l'uniformisation évoquée – au niveau de la réflexion et des pratiques des partis. Pensons au fait qu'un politicien comme Tony Blair, par exemple, était censé être de gauche...

Très inquiétant également, on peut constater que cette uniformisation contamine sous différents points de vue l'ensemble de la société civile – on peut l'observer au niveau du monde associatif, du fait en particulier des relations problématiques qu'il entretient bien souvent avec le politique, les syndicats (souvent pour la même raison), etc.

Il est urgent que les hommes et femmes politiques ainsi que l'ensemble des acteurs de la société en reviennent aux racines de leurs idéologies, que de réels débats s'instaurent à nouveau entre eux, que le monde politique – ainsi que la société civile – soient

à nouveau constitués de pôles en mouvement, ne fuyant pas les confrontations.

DEMOCRATIE LOCALE –

Regard, réflexion et analyse de la société civile

Interview réalisée ce lundi 30 juillet avec Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB. Ce, en vue d'approcher les élections communales par le biais de la société civile, et plus précisément du monde syndical.

Quel regard portez-vous sur les élections communales du 14 octobre, dans cette conjoncture de crise financière et d'une démocratie en mauvais état de santé ?

Les élections communales représentent, en tant que « premier niveau », un enjeu extrêmement important du point de vue démocratique. Il est donc essentiel de préserver son caractère de proximité, la difficulté étant son lien de dépendance avec les niveaux « supérieurs » (il n'est pas question ici de hiérarchie de valeurs) : la situation économique actuelle est telle que les décisions prises au niveau européen, national, régional et communautaire ont des impacts sur le niveau local. Et dans les prochaines années, il y aura également le transfert des compétences qui entraînera la délocalisation des décisions de l'état fédéral vers les régions et communautés. Ce qui fait que, si demain la région reçoit moins de moyens, elle devra faire des choix dans les moyens qu'elle accordera aux villes et communes. Par exemple, les mesures fédérales, concernant la dégressivité des allocations de chômage et l'exclusion des jeunes du chômage après trois ans, ont des

impacts sur le local. Car ceux qui se retrouvent en difficulté financière ou qui sont exclus des allocations de chômage se retournent vers les CPAS, dépendant de la commune.

Je ne suis pas convaincu que ce soit des arguments qui fassent partie du débat préélectoral qui permettraient aux citoyens de comprendre toutes ces implications et donc de mesurer les enjeux de ces élections. En outre, une série de listes se présentent aux électeurs comme n'étant plus directement liées à un parti politique. Nous donnons donc l'impression au citoyen qu'au niveau local, il pourrait y avoir une entente parfaite entre des factions politiques aussi diverses qu'Ecolo, MR, CDH ou les socialistes. Or la manière dont on définit le développement d'une ville du point de vue économique, culturel, social, est forcément influencée par une



certaine vision, idéologie politique. Les enjeux communaux sont importants et il faut, selon moi, continuer à donner toutes ces perspectives globales : chaque niveau d'organisation, y compris dans le monde politique, a son importance et est intégré dans quelque chose de plus vaste.

Est-ce que cette crise va déteindre sur l'imaginaire collectif des hommes et des femmes qui voteront aux élections communales du 14 octobre ?

Par cette proximité du local, j'ai le sentiment que certains membres du personnel politique en profitent pour développer une vision populiste du clientélisme électoral. La proximité n'est pas une mauvaise chose en soi : comment peut-on encore parler d'une proximité avec le citoyen si on ne les rencontre pas ? Cependant un certain clientélisme éloigne parfois le citoyen de la réalité des choses : on vote bien plus souvent parce qu'il ou elle m'a rendu un service. J'ai établi une comparaison entre les élections sociales dans le monde syndical et les élections communales, je m'aperçois qu'il y a de grandes similitudes. Dans les deux cas d'élection, il y a toujours des « [1] transfuges ». Les partis politiques ou organisations syndicales espèrent que le ou la transfuge ramène des voix. Et les électeurs n'accordent pas réellement d'importance à l'idéologie politique du parti auquel appartient la personne qu'ils élisent : ce sont ses qualités humaines qui font qu'on ne regarde plus nécessairement les autres formes de réalité. Cela fait que la crise ne déteindra peut-être pas dans le vote communal. C'est ma vision des choses.

Vous dites que les citoyens ne feraient pas de lien de causalité entre le local et la crise d'aujourd'hui, qui est perçue davantage comme une crise internationale que régionale. Mais certains y sont tout de même confrontés ?

De plus en plus de gens sont confrontés à de multiples problèmes et réalités quotidiennes : toutes les personnes qui vivent du CPAS, ou qui verront demain leurs allocations de chômage rabotées, leur droit à la pension mis en question. Ils en sont conscients puisqu'ils y sont directement confrontés. Je ne suis cependant pas convaincu qu'ils fassent le lien entre leur vote au niveau communal et les politiques qui viennent d'un niveau supérieur. Il suffit de voir le manque de connaissance et d'intérêt qu'il y a pour le niveau européen qui est, pourtant, amené à devenir le niveau de référence. 70 à 80 % de nos législations nationales sont des transpositions de décisions au niveau européen. Mais ce sont des hommes et des femmes politiques de notre communauté nationale qui vont négocier et voter au niveau européen. Nous ne faisons pas ce lien. Nous devrions aussi pouvoir voter en ayant conscience de la vision du développement global de la société défendue par le parti que représente notre élu.

Quelle est l'évolution du système démocratique si nous tenons compte de l'influence du monde économique et financier sur le politique ?

Cela questionne la capacité politique à gouverner le monde. Un des gros problèmes, c'est la collusion et collision d'intérêts entre la fonction politique, les affaires et l'argent. Au niveau européen, cela me semble assez net. Les politiques européennes actuelles sont, essentiellement ou en grande partie, décidées sur base de cahiers de revendications issus du monde patronal et du monde de la finance. Regardez les politiques « sociales » désireuses de supprimer l'obligation de négocier un salaire garanti, comme si cela était un fardeau, un frein à la concurrence entre les

entreprises. Qui gouverne le monde ? Le monde économique, le monde de la finance ont besoin de règles pour se protéger. Et ces règles, c'est le monde politique qui les construit. Il préfère écouter les faiseurs de marché que la population. Cela pose un véritable problème de fonctionnement démocratique. L'Europe est exemplaire à cet égard, notamment, dans son mode interne : la commission européenne n'est pas élue. Nous n'en sommes pas là heureusement au niveau communal. Mais, ne pas prendre en compte dans le scrutin communal la politique globale des partis, c'est biaiser notre regard. C'est peut-être espérer pouvoir rester dans son petit coin et trouver des petites solutions, peu harmonisées entre les communes. Je suis convaincu, même si les gens n'en ont pas toujours conscience, que la crise aura des impacts au niveau communal.

Si nous nous dirigeons à Namur vers une majorité composée des 3 partis contre une opposition composée d'un seul parti, comment l'opposition peut-elle jouer son rôle ?

En Belgique, nous avons opté pour un système proportionnel. Aucun parti n'est en capacité de détenir à lui seule la majorité. Des alliances doivent se créer. Faire de l'opposition, dans ces conditions, n'est pas évident. Cependant Il est possible de faire de l'opposition constructive : reconnaître et voter les décisions de la majorité que nous approuvons, dans le cas contraire, organiser un débat citoyen visant la construction collective d'une alternative. L'opposition, ça n'est pas railler la majorité. Ca, c'est lui manquer de respect. La logique du scrutin majoritaire invite davantage les partis dans l'opposition à argumenter, à communi-

quer publiquement leur position.

La démocratie participative constitue un projet politique pour chaque formation. Malheureusement la mise en pratique et la matérialisation de ce projet reste très faible. Comment l'action syndicale peut-elle avoir un rôle dans la démocratie locale ?

Dans notre organisation syndicale, nous impliquons nos militants par de nombreuses réunions préparatoires à des négociations et retournons vers eux pour l'évaluation. Aussi, il me semble indispensable qu'une majorité, pour laquelle le citoyen a voté et dont il est « censé » connaître le programme, continue à impliquer le citoyen dans la concrétisation de son idéologie politique. Pour de grands travaux, il est, par exemple, indispensable de prendre le pouls auprès de la population.

Il faut être prudent lorsque nous parlons de démocratie participative, préciser quel est le niveau d'implication que nous attendons des citoyens. Le danger de la démocratie participative est, selon moi, de faire croire que le peuple a le pouvoir. Je pense que cela n'est jamais vrai. Les politiciens et les représentants doivent prendre leurs responsabilités quant à ce qui va être décidé. Ces dernières années, certains politiciens ont de plus en plus tendance à être, non sensibilisés, mais influencés par l'opinion publique. Le danger serait de se retrouver dans une indécision politique à outrance. Demander aux citoyens de décider suite à un rapt d'enfant, c'est ouvrir la porte au retour à la peine de mort, à L'émotion populaire est parfois incompatible avec la réflexion politique. Leur temporalité respective est différente : la réflexion politique devrait se faire dans le long terme. L'émotion populaire est de l'ordre du court terme. Nous réagissons avec nos tripes, notre cœur, nos sentiments et il y a une réelle nécessité à réagir comme ça. Mais, dans la manière dont on se saisit de l'émotionnel, il y a quelque chose de grave qui nuit au fonctionnement démocratique. La médiation, par exemple, repose aujourd'hui sur le

sensationnel, l'émotionnel. Le politique y est forcément attentif.

Le devoir du politique est, parfois, de passer outre l'avis du peuple. Car il doit garder une perspective de long terme. Ceci est donc pour moi une limite de la démocratie participative. En tant que syndicat, nous sommes également parfois allés à l'encontre de l'émotion populaire car nous cherchons un consentement qui équilibre les libertés individuelles avec le confort ou inconfort collectif. Quand nous sommes dans une région riche en ressources naturelles, nous pouvons accepter un peu d'inconfort pour le développement de notre économie locale. Ceci permet d'éviter la délocalisation d'entreprises dont les conditions de travail seraient inacceptables chez nous. En tant que syndicat, nous essayons de susciter ce type de réflexion au niveau local. La question de la mobilité, de l'écologie, les principes du développement durable, etc., sont des sujets sur lesquels nous réfléchissons et posons un regard. Nous considérons les décisions politiques qui ont une implication sur les conditions de vie des citoyens, qui sont aussi des travailleurs. Nous ne sommes plus, aujourd'hui, un mouvement corporatiste centré exclusivement sur le bien-être d'une partie des travailleurs. Le monde politique ne travaille pas suffisamment en collaboration avec des acteurs qui peuvent leur apporter un regard intéressant pour ce genre de projet.



Je tiens également à rappeler qu'il ne faut pas confondre la démocratie participative avec le référendum. Le référendum, s'il n'est pas précédé par un débat démocratique, peut être la meilleure et la pire des choses. Cette question de la démocratie participative et les instruments mis autour doivent donc être sérieusement réfléchis. Leur règles ne doivent être à la solde de qui que ce soit.

Est-ce que les syndicats pourraient jouer le rôle de l'opposition constructive dont vous parliez précédemment ?

Il ne faut pas mélanger le fonctionnement syndical et le fonctionnement politique. Le syndicat est un contre-pouvoir vis-à-vis du monde des entreprises et du monde politique. Comme syndicaliste, je ne fais pas de la politique en me mettant sur une liste électorale, mais par l'éducation populaire. Par exemple, nous estimons qu'une société qui intègre économiquement des personnes en les laissant travailler et payer leurs impôts se doit de leur octroyer le droit d'exprimer leur opinion. Nous avons alors proposé des animations à toutes les communes de la province de Namur dans

économiquement des personnes en les laissant travailler et payer leurs impôts se doit de leur octroyer le droit d'exprimer leur opinion. Nous avons alors proposé des animations à toutes les communes de la province de Namur dans

l'intention de sensibiliser les personnes « non belges » aux élections communales et de leur expliquer les démarches requises pour s'inscrire sur les listes électorales. C'est une partie de notre travail : valoriser et stimuler la vie politique. Par nos assemblées de militants et l'éducation populaire transmise, nous essayons de sensibiliser un public très diversifié aux enjeux sociétaux que nous estimons importants. Nous avons un rôle à côté et non avec le politique. Notre intention est de faire comprendre la politique au citoyen avec notre regard et nos valeurs. C'est la seule implication que le syndicat peut et veut avoir dans la politique.

Il y a un basculement du système démocratique vers un système participatif qui pose sérieusement la question de la représentativité démocratique. Car une fois que les partis sont organisés en un gouvernement, les citoyens n'ont plus rien à dire et les grands enjeux ne sont plus à la portée des citoyens. Je pense que l'organisation syndicale est le dernier mouvement social, par son ampleur et par son mode de fonctionnement actuel, qui puisse former, informer et mener ce débat d'idées. Chez nous, toute la chaîne de décision part du bas vers le haut. Ce, afin d'agrégier une décision démocratique. La démocratie, c'est difficile. Ce qui n'est pas le cas pour certains partis politiques qui ne vivent plus. Il y a un président, un bureau où une ou deux personnes osent ou n'osent pas dire ce

qu'elles pensent. De plus, les enjeux actuels, la réalité économique devenue tellement prégnante, fait que nous pouvons même plus imaginer qu'un seul des représentants vote contre une décision du parti. Un élu qui n'est pas d'accord avec une décision de son parti ne peut pas exprimer lors du vote son désaccord. Il n'y a plus de débat.

Quelle lecture faites-vous du vote des étrangers au niveau local ?

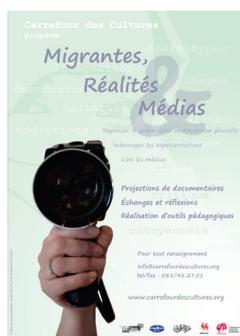
Les organisations syndicales sont des défenseurs du suffrage universel : tout le monde, selon des conditions bien déterminées, a le droit de voter. Ces conditions ne peuvent être discriminatoires. Chez nous, tous les travailleurs qui sont là depuis au moins 6 mois peuvent voter aux élections sociales et ce, quelque soit leur origine, confession, La démocratie va de pair avec la diversité culturelle. Et pour qu'il y ait une intégration politique, il faut donner à chacun la possibilité d'exprimer sa voix. Pour lutter contre les ghettos culturels, philosophiques, etc., il faut intégrer les communautés dans la société. Notons cependant que certains partis jouent un jeu dangereux en ayant des candidats culturels. Ils s'en servent comme ramasse-voix de communautés, sans avoir une conviction d'intégration multiculturelle, interculturelle. La vraie intégration des gens, c'est de considérer qu'il n'y a pas de différence. Pas de différence, tout le monde a les mêmes droits en ayant les mêmes devoirs. Ce, avec le respect de la différence qu'elle soit culturelle, philosophique, politique, quelle qu'elle soit.

Zoom sur le bimestre

TOUJOURS EN CHANTIER

Migrantes ; réalités et médias scénarisation

Ce projet s'est développé au sein de notre espace « perspective de genre : immigration au féminin ». Interpelé(e) par le rôle des médias dans la construction et interprétation de notre réalité, nous avons jugé important, dans le cadre d'une éducation citoyenne, de créer un projet dédiée à la question. C'est au sein d'un groupe de travail composé de citoyennes aux diverses origines que nous interrogeons, depuis plus d'une année, la construction médiatique de la femme migrante, construction qui est malheureusement devenue son « image publique ». Nous souhaiterions, par ailleurs, remercier les personnes qui ont participé et participent à nos réflexions, observations, analyses et critiques. Les appuis et points de départ de nos discus-



sions sont en général des films ou documentaires parlant de la migration féminine (les synthèses de nos débats et réflexions sont accessibles sur le site).

Durant le mois de juillet, notre groupe s'est réuni au cours de trois soirées, dans une ambiance chaleureuse et engagée, afin de faire le point sur l'évolution du projet. Le désir du groupe est, à présent, de passer à l'action, c'est-à-dire d'avancer concrètement dans la réalisation du documentaire. Cependant, ne pouvant brûler les étapes, nous consacrerons le premier trimestre à la création d'un scénario solide (de septembre à décembre). Pour cela, nous souhaiterions également rencontrer des personnes spécialisées dans le documentaire, les médias et l'immigration féminine, afin d'avoir de bons outils en main.

Toute personne (quel que soit son trajet de vie) qui serait curieuse de ce projet, souhaitant en savoir plus en vue d'intégrer le groupe, de venir témoigner, etc., ne doit pas hésiter à nous contacter. Toute association désireuse de découvrir notre projet, voire de proposer un éventuel partenariat, est vivement invitée à prendre contact avec l'équipe de Carrefour des Cultures.

Focus associatif

Une interface, des capsules vidéo ...

Après la réalisation du premier spot diffusé lors de la quatrième édition du Cinémas des Cultures, et suite à la présentation du projet aux membres du PLI, le jeudi 14 juin, dans le cadre de la plénière de ce dernier, le projet a pris un nouvel envol.



Aujourd'hui, l'interface est prête et attend le feu vert des partenaires pour sortir au grand jour.

Quand à la réalisation des spots, nous nous dirigeons aujourd'hui vers une petite capsule présentant de manière générale le PLI et les acteurs qui y participent avant de revenir sur la réalisation des modules dédiés aux associations elle-mêmes.

Il n'en reste pas moins que si vous êtes une association et que vous êtes intéressée par la réalisation d'un tel média, il vous est loisible de nous contacter pour le penser et le confectionner ensemble. Une information préliminaire sur l'étendue de ce projet vous sera fournie.

SHARE Forum des migrants

Forum Associatif

Le projet Share, centré principalement sur l'enjeu de la participation des migrants aux politiques les concernant, se poursuit : les enquêtes auprès des acteurs associatifs se terminent et le forum arrive à grand pas.

Le travail fourni par l'ensemble des acteurs associatifs, lors des ateliers tenus à Anvers le 18 juin, fut cette fois accompagné par l'intervention de Monsieur Henri Goldman.

Trois ateliers sont maintenant entrain de rassembler la matière qui sera débattue lors du forum prévu pour le 24 novembre prochain et qui devrait réunir un maximum d'associations issues de l'immigration. Ces trois ateliers se basent sur les thématiques suivantes : « Emploi », « Education » et « Cultures et Médias ».

Outres ces trois thématiques, une réflexion générale est menée autour de la politique d'immigration et du processus d'intégration comme processus de cohésion sociale. La prochaine rencontre des ateliers qui travaillent chacun en continu malgré les vacances est prévue le 17 septembre à Namur et permettra de finaliser la matière qui sera traitée lors du forum.



FR, NL

Accueil | Description du projet | Enquêtes | Résumés | Tenue de référence | Recommandations | Liens

Le projet SHARE

Il existe de nombreux domaines et politiques qui concernent directement les migrants (santé, émigration, migration, développement, etc.), peu de place leur est faite pour participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre ou même à l'évaluation de ces politiques.

De cette participation sont émanées, non seulement pour la représentation des voix et intérêts des migrants, mais également pour que ces politiques ne soient pas uniquement « faites » par ceux « en haut » du contrôle de la migration, mais une réflexion et des politiques basées sur une réelle connaissance de la migration et des réalités vécues par les migrants lors d'ici. Il est donc nécessaire que la société civile dans toute sa diversité soit présente et active.

Il existe en Belgique comme ailleurs de nombreuses associations de migrants. Ce sont des associations créées par des individus et des groupes qui ont une leur connaissance intime de ce qu'est la migration au niveau, non seulement de leur communauté, mais également de la société d'accueil. Ces associations, malgré la précarité, ont développé des savoirs et des pratiques dans divers domaines (intégration, droits de l'homme, développement, socio-culturel, etc.).

Il s'agit donc, pour ce monde associatif, de pouvoir remplir un rôle de conseil citoyen, d'interlocuteur réal des institutions et politiques, d'accompagnateur et même d'initiateur de décisions.

Pour pouvoir atteindre ces objectifs, la société civile organisée a besoin de force et de moyens. Cela demande notamment le développement d'un maximum de partage d'expérience et d'infos, de collaboration, de synergie.

C'est sur ces enjeux que se fonde le projet SHARE.

Un forum sera tenu le samedi 24 novembre 2012. Il réunira des intervenants issus de monde associatif migrant, ainsi que d'autres acteurs régionaux, politiques et institutionnels, pour échanger et discuter des priorités actuelles en matière d'intégration.

Enquête

L'équipe de projet SHARE recense les associations de migrants et leur veut qui travaillent avec elle afin d'établir un état des lieux du tissu associatif migrant en Belgique de la manière la plus représentative. Au sein d'elles-mêmes, nous aurons des

Agenda

17 septembre 2012
Toute action organisée par Carrefour des Cultures

24 novembre 2012
Forum de l'associatif migrant. Le samedi 24 novembre 2012, des acteurs associatifs et institutionnels se réuniront pour débattre de l'intégration, à partir de différents thèmes : emploi, enseignement, culture et médias, renforcement des capacités des migrants et tant que société civile...

Groupe de réflexion

Un groupe de réflexion a été mis sur pied avec des personnes ressources issues du monde associatif migrant des trois Régions, pour définir les thématiques et priorités du Forum.

Vous pouvez suivre l'évolution de ces travaux en vous rendant sur la page Facebook.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Partenaires

ESNE, le CCABR, le CMI, Carrefour des Cultures, le CAMES et le Méta-Interlocuteur ont été associés au projet SHARE.

AgendaFRNL se sert de l'initiative de la collaboration d'une vingtaine d'associations des trois Régions : Maroc, Algérie, Afrique Noire, Indes, Chine, Afrique du Nord, Afrique du Sud, Centre Culturel Omer Khayami, Chicago Talkies, Fédération du peuple d'Israël, Perses

Nouvelle adresse pour le site : www.shareforum.be

Migrantes, réalités et médias



(débat et analyses de médias abordant l'immigration au féminin, et réalisation d'un documentaire alternatif sur la migrante dans les médias) :

Prochaines séances : 5, 19 septembre, 3, 17, 31 octobre, 14, 28 novembre, 12 décembre (séances dédiées à la scénarisation)

N'hésitez pas à nous rejoindre dans ce projet, que ce soit pour créer une scénarisation capable de rendre

compte de nos intentions, imaginer les questions que nous pourrions poser aux professionnels des médias, aux femmes migrantes, Si vous désirez témoigner, partager votre regard, expérience sur la question, etc., nous vous accueillons avec beaucoup d'intérêt et de bienveillance.

Démocratie participative,

(approche réflexive et citoyenne des enjeux de la démocratie locale) :

Tous les mardis, 10h30 : séance de travail du groupe portant le projet.

Jeudi 13 septembre : table ronde sur le thème « Enseignement et culture ».

Jeudi 20 septembre : table ronde sur le thème « Social, logement et accueil ».

Jeudi 27 septembre : table ronde sur le thème « Environnement et urbanisme ».

Jeudi 4 octobre : réflexions et débats avec les candidats issus de l'immigration.

Jeudi 11 octobre : conférence-débat avec les têtes de liste.

N'hésitez pas à nous rejoindre dans les multiples espaces de ce projet. Pour des informations développées sur ceux-ci, vous pouvez consulter le précédent numéro de Pluricité, dont la rubrique « A la une » est centrée sur ce projet.



Share

Forum des migrants

(favoriser la participation des migrants aux politiques les concernant, à travers les associations issues de l'immigration, et davantage de synergie au sein de celles-ci – projet porté notamment par ECRE, le CIRE, CDC et le CCAEB) :

Le 17 septembre à Namur : Travail des trois ateliers, plénière en vue de finaliser la matière traitée lors du forum.

Dans le courant du mois d'octobre, rencontre avec l'institutionnel et les CRI.

Le 24 novembre à Bruxelles se tiendra le Forum des Migrants.

Vous êtes une association de migrants ou pro-migrante et désirez contribuer à davantage de synergie, de cohésion et d'action concertée de la part de la société civile organisée issue des migrations ? N'hésitez pas à rejoindre le projet Share.

Nous espérons de tout cœur que cet événement sera tout particulièrement riche en rencontres, découvertes et échanges entre communautés et personnes. Nous espérons notamment que les apports de l'ensemble des peuples à la culture humaine deviendront plus présents et vivants dans les consciences des participants.



Nous vous serions très reconnaissants si vous répondiez au questionnaire sur l'interface, accessible par le lien suivant (choix multiples, complétable rapidement) :

<https://www.surveymonkey.com/s/QQQVWQZ>

Grand merci d'avance.

Hebdo typique à CDC

Pour vous donner une idée de nos activités régulières actuelles, nous avons dressé ici un agenda typique :

Lundi

- *Chaque semaine, 10h30* : Français Langue Etrangère.
- *Chaque semaine, 18h* : Danse orientale.
- *Chaque semaine, 18h* : Cours d'arabe et de culture d'origine.

Mardi

- *Chaque semaine, 10h30* : démocratie participative, entre local et global, séance de travail du groupe.
- *Chaque semaine, 15h00* : permanence ISP en collaboration avec le CAI.

Mercredi

- *Chaque semaine, 15h30* : Pratiques interculturelles : séance de travail du groupe.
- *Chaque semaine, 14h* : Atelier d'informatique.
- *Toutes les deux semaines, 18h30* : Migrantes ; réalités et médias ; travail sur l'élaboration d'un média sur la thématique, et visionnage d'un documentaire .

Jeudi

- *Chaque semaine, 18h* : Danse orientale (à la piscine de Jambes).
- *Chaque semaine, 15h30* : Immigration au féminin, séance de travail du groupe.

Vendredi

- *Une fois par mois, 18h30* : Atelier d'art culinaire.
- *Une fois par mois, 14h* : Talents de femmes, réunion du groupe de travail.

Consultez régulièrement notre agenda en ligne, sur www.carrefourdescultures.org (page d'accueil, encart central).

Peuples et Cultures

Le Maroc, Pays de l'extrême couchant

« Les pieds en Afrique et la tête en Europe », selon Hassan II. Le Maroc contemporain se montrerait ouvert sur l'extérieur et décidé à se moderniser, ainsi qu'à se démocratiser ?

Pays du soleil couchant, le Maroc fait partie de la région du Maghreb, al-Maghrib signifiant « le Couchant » et désignant la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Divisé entre le Maroc océanique et le Maroc saharien par une chaîne montagneuse, cette contrée forme « comme une île aux liaisons précaires ». Malgré ses traits insulaires, son histoire fut marquée par les événements de l'histoire mondiale : formation de grands empires de l'Antiquité, islamisation de la Méditerranée méridionale, influences des grandes découvertes, de l'impérialisme européen et de la décolonisation. Colonisé par les phéniciens au Ve siècle av. J.-C., berbéro-romanisé au Ier siècle avant J.-C., islamisé entre VIIe et VIIIe siècle, ..., « francisé » au XIXe siècle, le Maroc détient, par son histoire une richesse « civilisationnelle » impressionnante. Ainsi, par exemple, la conquête de l'Espagne par les arabes, enrôlant de force les berbères fut l'une des phases les plus importantes au niveau religieux (l'Islam) et culturel (l'arabe).



Suite à une période de crise interne au pays, l'Europe industrielle n'hésite pas à poursuivre son mouvement d'expansion sur l'ensemble du Maghreb : La Grande-Bretagne par intérêt stratégique, l'Espagne

pour des raisons politiques et sentimentales et la France dans l'intention de créer un territoire nord-africain homogène. Moūlāy Ḥasan (1873-1894), l'un des plus grands sultans de l'histoire marocaine, s'efforça de moderniser le pays, sans tomber sous l'influence dominante d'une puissance ; d'opposer les unes aux autres les rivalités, sans concessions majeures ; d'affirmer l'intangibilité des limites du Maroc contre les tentatives d'installation dans le sud du pays. Il ne put que retarder l'échéance.

Durant le protectorat français, de nombreux mouvements de révoltes opposés à cette domination se relayèrent : par les paysans (révolte d'Abd el-Krim, 1921-1926), les élites urbaines, les masses ouvrières, des mouvements nationalistes,

Tout en préservant la structure d'un pouvoir monarchique, le Maroc moderne se défait du protectorat français en gagnant son indépendance en 1956. Cependant, malgré ses richesses minières et son climat (souffrant, il est vrai, dans certaines régions de grandes sécheresses) plus clément que celui de ses voisins, ce pays souffrit de sa post-colonisation. La voie du libé-

ralisme économique adoptée par ses dirigeants, lui permettra-t-il de reprendre sa destinée en main ?

Suite à un régime monarchique autoritaire, ainsi que par de nombreuses remises en question de l'ordre politique, les réformes permettront peu à peu d'enclencher un processus de démocratisation. Entre autres, grâce à un nouveau code de la famille et un plus grand respect des droits de l'homme, notamment par la liberté d'expression et la reconnaissance des héritages berbères. Cependant, le fossé entre le monde urbain et le monde rural ne cesse de s'accroître et d'accentuer les disparités sociales, la géographie du pays n'étant pas sans conséquence sur ces inégalités.

Le Maroc contemporain se montre ouvert sur l'extérieur et décidé à se moderniser. Cela, bien sûr, à condition que les dirigeants politiques et économiques agissent en vue d'un dépassement des clivages et d'une atténuation des fortes inégalités vécues par la population marocaine. Bien sûr ?



La nouvelle constitution marocaine, stratégie de l'illusion ou désir de démocratisation ?

Le printemps arabe souffle... même silencieusement ?

« Donner l'illusion du changement risquerait de faire
resurgir
des réflexes porteurs de violence et de destruction. »

Abdellatif Laâbi.

Suite aux manifestations du 20 février, le 9 mars 2011 le Roi Mohammed VI annonçait « une réforme institutionnelle globale ».

Le 20 février 2011, quelques milliers de personnes se sont rassemblées à Rabat pour exiger du Roi qu'il transfère une partie de ses prérogatives à un gouvernement élu et prenne des mesures contre la corruption. Les manifestants brandissaient des drapeaux tunisiens et égyptiens pour rappeler aux pouvoirs publics et au peuple marocain les révolutions qui ont destitué les présidents Zine El-Abidine Ben Ali et Hosni Moubarak. Les manifestants scandaient «Le peuple rejette une Constitution faite pour des esclaves !», «A bas l'autocratie !». Certains demandèrent également le départ du Premier ministre, Abbas El-Fassi. Le Roi, quant à lui, ne fut pas directement visé. «C'est une manifestation pacifique pour réclamer des réformes constitutionnelles, pour la dignité du peuple, contre la corruption et le gaspillage des fonds publics», a déclaré Moustapha Mouchtati, du groupe Baraka (Assez), qui a participé à l'organisation de ce rassemblement.

Ainsi, en cette ère de Printemps arabe, Abdellatif Laâbi, fondateur de la revue Souffle, nous dit : « le vent irréprouvable de la liberté est en train de balayer les frontières ainsi que les murailles physiques et mentales qui avaient longtemps condamné nos peuples [...]. »

Le Roi aurait-il, par cette « réforme institutionnelle globale », répondu aux demandes du peuple marocain, à ce vent irréprouvable ? Certains l'affirment, dont Jean-Noël Ferrié, politologue spécialiste du monde arabe, dans l'article du quotidien *Le Monde*,

intitulé « Mohamed VI offre au Maroc une révolution tranquille », le 10 mars 2011 : « Mohamed VI a utilisé, au bon sens du terme, les manifestations du 20 février pour [...] remettre en phase le cadre politique et juridique du pays avec ce que les Marocains ont en tête ». D'autres sont plus nuancés, voir sceptiques. Ainsi, Khadija Ryadi, présidente de l'Association marocaine, nous dit, dans ce même article du quotidien français : « cela représenterait une grande avancée s'il n'y avait pas des points qui en réduisent la portée. » Elle regrette que « la commission soit mise en place de façon unilatérale par le Roi et non par les forces vives de la nation, en totale contradiction avec une démarche démocratique. » Commission qui est précisément la Commission consultative de révision de la constitution (CCRC). Dit autrement, suivant les mots de Abdellatif Laâbi dans ses propositions pour une réelle démocratisation du régime : « il est évi-



dent que de telles réformes ne sauraient être décrétées d'en haut ou résulter de négociations opaques entre la monarchie et la classe politique existante. Elles nécessitent la mise en place d'une instance constituante chargée d'en élaborer le contenu et d'en préciser les règles de fonctionnement d'application. La crédibilité de cette instance dépendrait de sa composition. Outre son indispensable pluridisciplinarité, l'indépendance d'esprit et la haute qualité morale de ses membres, elle devrait être représentative du pluralisme des sensibilités politiques et philosophiques, des mouvements de la société civile et des nouvelles générations ».

Immigration : une histoire et des convictions

Entretien avec Mustapha Halla, ancien exilé politique, militant au sein de la société civile organisée, engagé dans l'action politique.

Juillet 2012, qu'est-il advenu de ce vent irrépressible de la liberté ? Rencontre avec Mustapha Halla



1/ Presqu'un demi-siècle d'immigration, comment appréciez-vous son évolution dans le temps et dans l'espace ?

Il nous faut, tout d'abord, resituer ce demi-siècle d'immigration dans son contexte historique : cette période dans l'histoire des migrations succède à la colonisation des pays d'Afrique du Nord par les nations européennes. Il se profilait déjà, à cette époque, une certaine forme d'immigration qui permettait aux métropoles de combler leur manque de main d'œuvre. C'est ainsi que la France, notamment, recruta de nombreux agriculteurs d'origine algérienne. Le Maroc fut, quant à lui, également marqué par la colonisation, étant sous protectorat français de 1912 à 1956, date à laquelle il obtint son indépendance. Au cours de cette période, comprenant à elle seule deux guerres mondiales, des centaines de milliers de marocains seront recrutés en tant que soldats ou travailleurs « coloniaux ».

Le 17 Février 1964, la Belgique et le Maroc signent une convention bilatérale visant le recrutement de main d'œuvre. Suite à celle-ci, les premières grosses vagues de travailleurs marocains arrivent en Belgique. Notons que cette convention arrive peu de temps après la catastrophe minière du Bois du Cazier à Marcinelle en 1956 qui, faisant 262 morts dont 136 Italiens, avait mis fin à l'émigration des Italiens vers la Belgique, y occasionnant une pénurie de travailleurs. Après s'être tourné vers les Espagnols, les Grecs, etc.,

le gouvernement belge fait son recrutement auprès de la population marocaine, principalement issue du monde rural, de la région du Rif – une région en révolte à l'égard de la monarchie, qui fut fortement réprimée par l'armée d'Hassan II – et du Sud du Maroc. Cet ensemble régional constitue la partie berbère du pays. Par la suite, des Marocains issus des grandes villes suivront à leur tour le mouvement. Précisons que, dans ces premières vagues, seuls les hommes partent, laissant femmes et enfants au pays.

Le Maroc favorise ce mouvement migratoire par intérêt financier. En effet les hommes envoient une partie de leur salaire au pays, renflouant ainsi ses caisses. Dans l'esprit du gouvernement belge et des mineurs, il s'agissait, par ailleurs, d'une immigration de courte durée. Amasser de l'argent puis revenir au pays, tel était ce qu'on a appelé « le mythe du retour », qui s'est rapidement évanoui...

Confrontés à cette réalité, femmes et enfants quittent leur terre natale pour rejoindre les pères de famille. Nous assistons alors à ce que certains nomment le « regroupement familial » et, parallèlement, à un véritable déracinement. Avec ce dernier apparaît la problématique de l'intégration, problème qui ne sera pourtant mis en avant que bien plus tard. En effet, à l'arrivée de ces familles, le gouvernement belge ne met

aucune politique d'immigration en place.

Reprenons les aspects culturels, sociaux et politiques de ce déracinement et du manque de réaction du gouvernement belge face à ce regroupement familial qui, comme nous le verrons plus tard, découle de l'absence de politique de la famille pour l'ensemble de la population belge.

L'aspect culturel de la question se loge dans le changement, abrupte et déboussolant, d'environnement pour les femmes marocaines, arrivant avec leurs enfants sur le territoire belge. Venant d'un monde rural où elles ont de nombreuses tâches, où elles se déplacent aisément et détiennent un savoir-faire adapté à leur vie de « là-bas » ; arrivées en Belgique, non instruites et analphabètes, elles ne reçoivent pas d'outils leur permettant d'adapter l'éducation des enfants à la société belge. Restant au foyer, elles n'ont pas, comme l'ont les hommes par le biais du travail, la possibilité de s'émanciper et de découvrir la culture belge. Le choc est rude et les conséquences sur la génération suivante sont sérieuses. Car ces migrantes peinent à remplir le rôle qui leur est dévolu d'encadrement et d'éducation de leurs enfants en vue de les préparer à prendre leur place au sein de la société belge. Pour éviter cela, les politiques belges auraient dû réagir en favorisant leur instruction. Mais aucune démarche n'est allée dans ce sens. Il y a donc eu, à ce niveau, un manque sévère en matière de politique d'immigration.

L'aspect social de l'effondrement du mythe du retour et de ce qui s'ensuit se dévoile dans le repli communautaire. Les familles immigrées se regroupent entre elles, tentant de reconstruire un cadre connu et donc rassurant. Ce mouvement débouche sur une ghettoïsation de la population marocaine et donc sur une absence de mixité sociale.

Pour l'aspect politique de cette problématique, il nous faut parler de la responsabilité du Maroc dans la difficulté rencontrée par les immigrés marocains de prendre part à la vie politique et asso-

ciative belge. A l'époque, par stratégie financière, le Maroc envoie, dans toutes les nations où résident des immigrés marocains, des sortes de milices privées nommées les « Amicales ». Celles-ci ont pour mission d'empêcher leurs congénères de participer à toute forme d'organisation syndicale ou autre organisation de la société civile ainsi que de se faire naturaliser. Ces milices sont actives à partir des années 60 jusque dans les années 90. Ceci n'a évidemment pas favorisé ce que nous appelons aujourd'hui « l'intégration », que du contraire. Cette même stratégie se poursuit actuellement par le biais des mosquées.

Aujourd'hui, il y a, selon moi, des manquements tant de la part du pays d'accueil que du pays d'origine et des travailleurs eux-mêmes. Nous pouvons simplement et fortement regretter l'absence de politique belge en matière d'immigration. Avant de parler d'intégration, il faudrait parler de citoyenneté. Le Maroc, quant à lui, n'a fourni aucune assistance réelle. Ses milices, participant à une forme de nationalisme étriqué, n'ont fait qu'aggraver la situation. Notons que la période qui s'étend de 1964 à 1990 est aussi connue sous l'expression « les années de plomb » en ce qu'elle fut particulièrement sombre dans l'histoire du Maroc. Quant aux travailleurs marocains, dépourvus de toutes formes de culture démocratique, la logique purement économique tant du pays d'accueil que celui d'origine, les a déshumanisé en les traitant comme des produits marchands. À cela s'est ajoutée la peur entretenue par le régime d'Hasan II. Cependant nous pourrions leur reprocher de ne pas avoir suffisamment apprécié les organismes syndicaux, le monde associatif, et d'être restés attachés à l'aspect traditionaliste,

voire nationaliste de leur pays. Se laissant prendre au jeu du gouvernement marocain, les hommes se sont sentis obligés de prouver au Maroc qu'ils avaient « réussi » en étant capable d'aider leurs proches vivant au pays, et donc de soutenir l'économie de ce dernier. Ils sont restés enfermés dans le carcan institué par le pouvoir.

2/ Le politique conjugue facilement l'immigration avec l'intégration, comment approchez-vous le concept d'intégration à partir de votre regard d'expert actif sur le terrain associatif et politique ?

Le concept d'intégration est lié, directement et principalement, à la conjoncture économique. Dans les années 60, les premiers mineurs marocains ne posent aucun problème. Leur émancipation passe automatiquement par le biais du travail. Cette première génération peut donc évoluer dans une mixité professionnelle auprès de Belges, d'Espagnols, d'Italiens, de Polonais, de Grecs et, plus tard, de Turques. Nous entendons très peu parler à cette époque d'« intégration ».

Une minorité a donc pu s'affirmer en tant que travailleurs et rejoindre les organisations syndicales et autres mouvements progressistes, bénéficiant de la culture ouvrière de l'époque. Certains sont, d'ailleurs, devenus délégués syndicaux. Mais un bon nombre d'entre eux s'est aussi vu marginalisé, voire menacé, par leurs compatriotes et par le pouvoir marocain. Ces hommes, mis à l'écart, étaient des leaders syndicaux et politiques. Ils ne faisaient que leur devoir de citoyen, mais cela suffit à déranger fortement le pouvoir marocain, comme nous l'avons expliqué précédemment.

Les problèmes apparaissent avec l'arrivée des enfants. C'est avec d'énormes handicaps que cette deuxième génération fait son entrée dans la société. En effet, dans la suite de ce que nous avons expliqué, les femmes méditerranéennes n'ont pas la culture de l'école maternelle. Elles ne se retrouvent pas dans cette scolarisation précoce des pays du nord, qui est déjà – que nous l'approu-

vions ou non – une forme de socialisation et de mixité sociale. Celle-ci aurait pu aider, il me semble, à dépasser un certain repli identitaire. Aussi, nous remarquons chez ces enfants, nés en Belgique mais non scolarisés avant l'école primaire, des problèmes de vocabulaire et de motricité. Non seulement le premier contact avec l'école primaire n'est pas évident, mais les parents peinent également à accompagner leur enfant dans cette épreuve, n'ayant pas de réel projet éducatif (voir supra). Après plusieurs années, prenant conscience de la gravité du problème, certains réfugiés politiques et belges progressistes ont décidé de mettre en place des écoles d'alphabétisation. Cette ingénieuse idée fut malheureusement peu appréciée et non soutenue par les pays d'accueil et d'origine.

La question de l'« orientation » de ces enfants est également problématique. Dès le début, leur avenir et leur possibilité d'émancipation sont revus à la baisse. Les politiques belges n'ont pas cherché à les « intégrer », à ce qu'ils puissent développer leur potentiel pour pouvoir participer activement au développement de la société. Si je reconnais qu'il y a eu une certaine forme de démocratisation de l'enseignement secondaire, un sérieux chemin reste à parcourir en ce qui concerne l'accès aux études supérieures. Les parents ont, eux aussi, leur part de responsabilité dans cette marginalisation « prédéfinie ». Restant braqués sur leurs rentrées financières, la dimension éducative leur échappe complètement : les enfants doivent se former en vue de les relayer. Bien sûr, il ne faut pas généraliser : il y aura toujours des enfants qui réussissent à passer à travers les mailles du filet et à s'émanciper. Cependant, mon expérience m'a appris que ces derniers restent des exceptions...

Abordons le concept d'intégration proprement dit. Il va de soi que les responsables de l'époque, n'ayant pas de politique cohérente et rationnelle face au malaise des jeunes et des banlieues, dans la précipitation et l'urgence,

se sont retranchés derrière ce concept d'intégration – concept qui, en réalité, ne veut rien dire et est inapproprié à cette situation. Aussi pourrions-nous faire le parallèle entre une politique de l'immigration inexistante et une absence de politique de la famille pour les belges de souche. L'ensemble des gouvernements qui se sont succédés n'ont, en effet, jamais développé une politique de la famille, dont auraient pu bénéficier les populations immigrées. Autrement dit, l'intégration des immigrés est un faux problème. C'est la conjoncture économique qui est déterminante par rapport à tout le reste et qui fait que de nombreuses familles belges ne sont pas ou plus intégrées. Il faut donc, selon moi, bannir le concept d'intégration tel qu'il est entendu aujourd'hui.

Au cours de ce demi-siècle d'intégration, nous passons donc du monde du travail qui structurait les travailleurs à une crise économique qui oblige les classes politiques à « gérer » l'immigration. Ainsi, en 1974, est annoncée, par décret, « la fin de l'immigration ». Curieusement, depuis cette décision radicale d'en finir avec l'immigration, il y a davantage de mouvements migratoires vers la Belgique. S'il y avait une véritable politique imposant la fin de l'immigration, on l'aurait arrêtée depuis longtemps et on aurait développé une réelle politique d'entraide entre pays. Cela n'est réalisable que si les pays d'origine des migrants se libèrent des dictateurs mis en place par le colonialisme – masqué mais toujours et pleinement actif – des pays du nord.

Il ne faudrait pas parler d'intégration, mais de participation, ce concept étant bien plus pertinent pour faire avancer les choses. C'est ainsi que des migrants, en créant leurs propres entreprises, ont pris place et participent au développement de la société. Dans ce mouvement, ils ont eu le désir de s'impliquer dans la vie politique et sont devenus des élus locaux. Cela arrange bien les partis politiques qui, tributaires de leur électorat, doivent prendre en compte l'intérêt des populations im-

migrées.

Par ailleurs, l'organisation de la société civile en vue de défendre les droits des citoyens est à encourager. Mais, elle est malheureusement devenue un alibi pour le politique. Elle participe la plupart du temps à la mise en scène de ce dernier. L'action réelle qui reste entre les mains de la société civile, c'est de traiter les situations au cas par cas là où le politique généralise.

Pour conclure, l'immigration est à l'image de la société actuelle, à l'image de la manière dont nous traitons les personnes âgées, les jeunes, les pauvres, ... Il s'agit d'une société qui s'est développée en deux clans, ceux qui « réussissent » et ceux qui vivent dans la misère. Et il est vrai que les immigrés sont d'autant plus fragilisés et exposés du fait qu'ils vivent en même temps un *déracinement et une stigmatisation*



Mustafa Halla, directeur de l'association « Dialogue et prévention » avec le 1er ministre marocain Abderrahman El Youssoufi et Mr Rhadi, président du parlement marocain, en visite en 1997 à l'association « Dialogue et prévention » de Charleroi.

Le saviez-vous ?

Saviez-vous que le Maroc est l'une des trois dernières monarchies restantes sur le continent africain, avec le Swaziland et le Lesotho ?

Saviez-vous que nous donnons le nom de l'extrême-couchant au Maroc pour le distinguer de l'Algérie que l'on nomme Moyen-couchant et de la Tunisie dite proche-couchant ?

Savez-vous qu'Averroès (Ibn Ruchd), médecin et philosophe arabe du 12^e s. est né à Cordoue et mort à Marrakech ? Son corps fut transféré à Cordoue,

avec les moyens de l'époque, afin d'y être enterré ?

Savez-vous que le grand homme de lettre et de théâtre, Jean Genêt, est enterré au Maroc ?

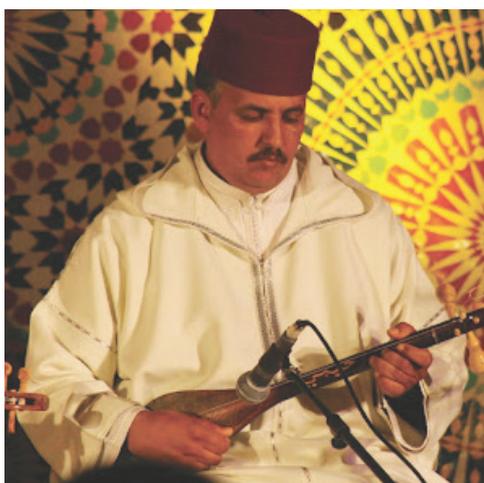
Savez-vous que l'un des conseillers du roi Mohamed V est un homme juif (André Azoulay) et que plusieurs postes ministériels ont également été attribués lors des dernières législatures à des juifs ?

Sons mêlés - Melhoun



Précieux patrimoine du Maroc, toujours vivant aujourd'hui, l'art du Melhoun habite des amateurs et des créateurs issus des catégories sociales les plus diverses. Il exprime les préoccupations des marocains, leurs croyances et leurs émotions.

L'art du Melhoun est apparu dans la région du Tafilalet, à l'époque des Almohades, autour de l'année 1147. Il fut désigné par divers termes génériques : « Qarîdh », la « langue », les « paroles », le « nidhâm », la « poésie », l'« âme », la « science du génie » et enfin



le Melhoun. Ce dernier dérive probablement de la racine « lahn », qui signifie mélodie. Malhûn désignerait donc des paroles dont la mélodie serait déjà établie ; le poète

créant dans le respect de mesures pré-existantes à ses compositions. Le Melhoun se joue selon dix modes, nommés : le Bayati de la musique arabe classique, que l'on nomme Maya pour le Melhoun ; le grand Hejaz ; le Sika, le Araq el-Ajem, l'Ispahan, le Hejaz oriental, le Razd andalou, le Raml el-Maya taziriya et le Bughiat Raml el-Maya. Il dispose de trois rythmes différents: le Haddari : 4 / 2, le Dridka : 8 / 6 et Gbahi : 8 / 5.

Parmi les thèmes abordés par le Melhoun, on trouve les « Tawassoulât ». Dans les recueils, ce sont des poèmes mystiques, composés par de grands hommes du soufisme tel le théologien Laamiri et Sidi Abd el-Qader el-Alami, garant de Fès, qui est considéré comme un des plus grands mystiques du Maroc. Il a composé un ensemble de pièces poétiques évoquant le désir de se fondre dans l'essence divine et des poèmes à la louange de l'Elu. Composés en arabe classique dans un style non moins beau que celui d'un Ibn Faredh ou d'un autre de ses comparses puis mises en musique, ces poèmes ont touché la conscience de tous les arabes. Les autres thèmes sont : la louange, religieuse ou mondaine ; les recommandations ; les printaniers, splendides tableaux de la nature ; le « ochaqi », poésie amoureuse ; la threne (el-Rithâ'), appelée aussi « Azou », exprimant la douleur de la perte d'un être cher ; la satire (Hajou) ; la « Tarjama », humoristique

ou moqueuse, pouvant parfois dévier faire une forme de racisme ; le « saqi », poèmes bacchiques.

En fin de compte, le Melhoun ne se limite pas seulement à de belles paroles, mises en poèmes à la magie enchantresse. Bien plus, il est un riche trésor culturel pour la mémoire universelle, maghrébine en particulier ; c'est un livre ouvert qui nous parle des péripéties de l'histoire, un dictionnaire fidèle qui protège la langue du splendide Maghreb.

A ne pas rater ! Toura Adrouia en concert au théâtre de Namur le 6 octobre 2012.



Première femme marocaine à chanter le melhoun, forme ancestrale de poésie chantée en arabe dialectal jusque-là réservée aux hommes, Touria Hadraoui se fait aujourd'hui accompagnée par un luthiste, deux violonistes et un joueur de derbouka.

Du melhoun à l'arabo-andalou en passant par les chants soufis, cette voix marocaine incontournable vous fera redécouvrir les musiques marocaines

traditionnelles. Touria Hadraoui s'est imposée comme une chanteuse et une personnalité hors normes.

Un concert présenté dans le cadre de DABA Maroc !

Pour plus d'informations et réservations : <http://www.theatredenamur.be/saison20122013/event.php?id=808>

Citoyens du monde

Mehdi Ben Barka

Figure historique de l'indépendance du Maroc, Mehdi Ben Barka fut le leader de l'opposition au début du règne d'Hassan II, ainsi que du mouvement tiers-mondiste et panafricaniste.

Né en 1920 à Rabat, dans une famille de fonctionnaires, Mehdi Ben Barka étudie les mathématiques à Alger. Il devient professeur au lycée, ainsi qu'au Collège royal. Le futur roi Hassan II est à compter parmi ses élèves. En 1943, il participe à la création du parti de l'indépendance, s'opposant au « protectorat » français sur le Maroc. Suite au retour de Mohammed V, exilé par les autorités françaises, ouvrant la voie vers la déclaration d'indépendance du Maroc, Mehdi Ben Barka préside l'Assemblée consultative du Maroc. En 1959, jugeant son parti trop conservateur, il déclenche une scission au sein de celui-ci en créant l'Union nationale des forces populaires du Maroc (Gauche), constituant une opposition au régime de roi Hassan II.

En 1963, il s'exile afin d'échapper à la condamnation à mort qui pèse sur ses épaules, Hassan II désirant réprimer les esprits subversifs. Il part pour Alger où il rencontre Che Guevara, Amílcar Cabral et Malcolm X. Il s'en va ensuite pour Le Caire, Rome, Genève (où il échappe à plusieurs tentatives d'assassinat). Il part pour la Havane dans le but de fédérer les mouvements révolutionnaires du tiers-monde. Ceci, afin de préparer la Conférence Tricontinentale qui doit se réunir à La Havane en 1966. Mehdi Ben Barka affirmait que « les deux courants de la révolution mondiale y seront représentés : le courant surgi avec la révolution d'Octobre et celui de la révolution nationale libératrice ». Présidant la commission préparatoire, il y définit les objectifs, parmi les-

quels l'aide aux mouvements de libération, le soutien à Cuba soumis à l'embargo américain, la liquidation des bases militaires étrangères et l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud...

Mehdi Ben Barka est enlevé le 29 octobre 1965 devant le 151 boulevard Saint-Germain à Paris par des policiers français et conduit dans une villa de Fontenay-le-Vicomte dans l'Essonne. Il n'est plus jamais réapparu. « L'affaire Ben Barka » commence. Différentes hypothèses sur disparitions sont évoquées. On dit aujourd'hui qu'il a été torturé et assassiné par le chef de la police secrète marocaine, Mohammed Oufkir. Son corps n'a jamais retrouvé, il aurait été dissous dans une baignoire pleine d'acide. Le général Mohammed Oufkir sera jugé et condamné par contumace par la justice française en 1967. On ne sait pas jusqu'à quel niveau l'administration française a été impliquée dans l'assassinat de l'opposant marocain. Quatre décennies plus tard, l'affaire n'est toujours pas classée.



Un air de printemps arabe ?

« Si les élections sont truquées, si la liberté de réunion est niée, si la presse est bâillonnée, si les patriotes porte-parole des masses sont pourchassés, condamnés à mort ou la détention ou tout simplement liquidés, comment s'étonner - comme a cru pouvoir le faire le chef de l'État - que le peuple emploie un moyen plus direct pour se faire entendre ? Si, lentement, l'État, l'administration et la politique deviennent le fait d'une minorité privilégiée – dont le nombre diminue à mesure que la situation économique se dégrade - comment s'étonner que le peuple manifeste sa colère contre ces privilèges et ces passe-droits? Si la majorité de la population est maintenue dans la misère et l'inculture et si, en plus, elle voit se fermer devant elle les portes

de l'espérance, comment s'étonner que l'impatience prenne le masque du désespoir ?

« La démocratie n'est pas une enseigne qu'on exhibe pour les touristes, c'est une réalité qui doit ouvrir concrètement à chacun des possibilités de progrès et de culture. Elle nécessite une organisation sociale qui, elle-même, appelle de profondes réformes de structures et non une révision de la constitution qui se ferait en dehors des représentants authentiques des masses populaires. »

Extraits d'Option révolutionnaire, rédigé par M. Ben Barka en juin 1965, peu avant sa disparition.

Texte intégral sur : http://www.almounadil-a.info/IMG/pdf/BenBarka_optionRevolutionnaire.pdf

Pour en savoir plus...

Livres de et sur Mehdi Ben Barka : Écrits politiques de Mehdi Ben Barka, Ils ont tué Ben Barka de F. Ploquin et J. Derogy, L'affaire Ben Barka de Bernard Violet, Mehdi Ben Barka, ..., Ben Barka, une vie, une mort par Z. Daoud et M. Maâti,

Films sur Mehdi Ben Barka :

L'Affaire Mehdi Ben Barka : Interview avec son fils, Bachir (La Riposte),

Autour de la pensée et de l'action du leader politique marocain par Mahdi Elmandjra.

Ben Barka, l'équation marocaine : Un documentaire de Patrice Barrat et Simone Bitton.

« Ce film n'est pas une nouvelle enquête sur la mort de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka, disparu à Paris en octobre 1965. C'est le film de sa vie. Car en disparaissant, Ben Barka a été rayé de l'histoire. L'affaire Ben Barka a monopolisé l'attention, Mehdi Ben Barka a sombré dans l'oubli. Au moment où le Maroc tente d'exorciser le douloureux passé de ses années de plomb, ce film recueille, pour la première fois, les témoignages et les archives qui racontent le parcours exceptionnel d'un enfant de la medina passionné de mathématiques et de politique qui fut l'un des dirigeants de la lutte pour l'indépendance de son pays, le fondateur de la gauche marocaine, et l'un des dirigeants les plus en vue du mouvement tiers-mondiste des années 1960. »

(Présentation du producteur).

Langues et lettres

Littérature maghrébine d'expression française, un engagement et une interaction continue entre les peuples et les cultures.

Deux plumes de la colonisation à la rencontre de la liberté

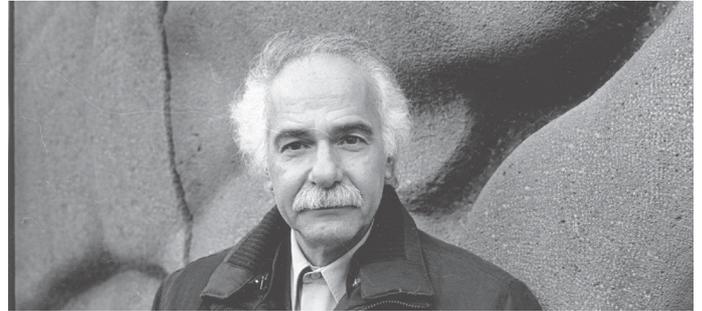
Abdellatif Laâbi :

Traducteur, écrivain et poète marocain, Abdellatif Laâbi a fondé en 1966 la revue Souffles qui a joué un rôle très important dans le renouvellement culturel au Maghreb. Son combat lui valut une condamnation de huit années, emprisonné pour un prétendu complot dont la preuve explicite sera précisément la revue Souffle.

Abdellatif Laâbi est né en 1942, à Fès. Ses souvenirs en sont « ses ruelles et ses cimetières. » Sa mère, Ghita, révoltée contre sa condition de la femme, deviendra l'héroïne de son roman *Le Fond de la jarre*. A l'indépendance, en 1956, il écrit, en lisant pour la première fois l'œuvre de Dostoïevski, « Je découvrais avec lui que la vie est un appel intérieur et un regard de compassion jeté sur le monde des hommes. ». En mars 1965, emporté par la tourmente politique lors du massacre de milliers d'enfants qui manifestent pacifiquement à Casablanca, il rédige ce poème :

« Pour mille et un enfants
Effacés
d'un trait de haine
à l'aube muette
des peuples fous de parole... »

En 1966, « la belle aventure » de Souffles prend son envol. Annoncée exclusivement poétique, peu à peu son champ s'élargit sur la culture, quelle que soit sa forme d'expression, puis sur les problèmes sociaux et économiques d'une société accablée par l'injustice et la corruption. Il y aura eu 22 numéros en français, 8 numéros en arabe (Anfas, « souffles » en arabe). « Cette expérience fondatrice a permis un réel bouleversement du champ littéraire maghrébin. » Parallèlement, il s'implique dans l'action politique. « Le pas que j'avais franchi découlait normalement de ma révolte et de mes exigences d'écrivain. Les mots de ma rébellion ne pouvaient pas être gratuits. Je devais



me prendre, les prendre au mot. » Son opposition intellectuelle au régime lui vaut d'être emprisonné pendant huit ans. « Je n'irai pas jusqu'à remercier mon geôlier, mais j'avoue que sans lui la liberté que j'ai gagnée serait restée pour moi une notion assez abstraite. Alors, dans cette affaire et malgré les apparences, qui a eu le dernier mot, de lui ou de moi ? » Libéré en 1980, il s'exile en France en 1985. Depuis, il vit (le Maroc au cœur) en banlieue parisienne. « La distance prise avec le pays me rapproche plus de lui. Elle me permet de mieux l'inscrire dans une démarche de l'universel. L'éloignement est le nouveau prix à payer. L'écriture y gagne sa vraie liberté, et sa vérité en quelque sorte. Elle ne se conforme plus qu'à ses propres exigences. Elle ne signe plus les subversions. Elle est subversion. » Son vécu est la source première d'une œuvre plurielle (poésie, roman, théâtre, essai) assise au confluent des cultures, ancrée dans un humanisme de combat, pétrie d'humour et de tendresse.

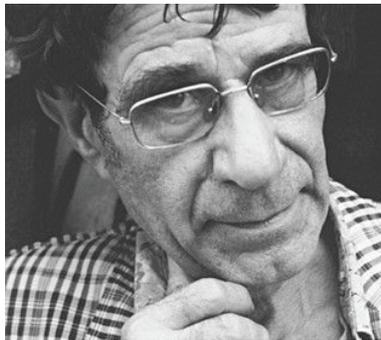
« C'est ma vie
que je mets là en mots
que je traduis en images
plus ou moins heureuses
que j'interroge, bouscule
et presse comme un citron »

TRIBULATIONS D'UN RÊVEUR ATTITRÉ

Ce n'est pas une affaire d'épaules
ni de biceps
que le fardeau du monde
Ceux qui viennent à le porter
sont souvent les plus frêles
Eux aussi sont sujets à la peur
au doute
au découragement
et en arrivent parfois à maudire
l'Idée ou le Rêve splendides
qui les ont exposés
au feu de la géhenne
Mais s'ils plient
ils ne rompent pas

Driss Chraïbi :

« La pensée véritable et authentique est semblable à une graine ; elle est semée dans la terre fertile du cerveau. Pour qu'il y ait germination, il faut une culture, des engrais intellectuels et l'irrigation par la morale. » (Une enquête au pays de Driss Chraïbi).



Écrivain marocain, Driss Chraïbi, est né en 1926 à Mazagan, actuelle El Jadida. Fils d'un commerçant aisé d'origine fassie, il part pour Paris pour entamer un cycle supérieur en chimie. Débute en tant qu'ingénieur tout en restant encore et toujours insatiable de lecture. Il se détourne alors des sciences et passe par de nombreux métiers jusqu'en 1954, quand un livre le sort de l'anonymat. A la veille de l'indépendance, cette première œuvre est très bien accueillie par la critique française, mais beaucoup moins par les intellectuels marocains qui l'accusent d'avoir critiqué son pays par ses critiques acerbes de la société traditionnelle. Il projetait le roman maghrébin francophone vers des thèmes majeurs : poids de l'islam, condition féminine dans la société arabe, identité culturelle, conflit des civilisations. Enseignant, producteur à la radio, il a écrit pendant trente ans pour la radio, notamment radio France Culture. Son œuvre est marquée par un humour féroce et une grande liberté de ton.

et quand par malheur fréquent
on les coupe et mutile
ces roseaux humains
savent que leurs corps lardés
par la traîtrise
deviendront autant de flûtes
que des bergers de l'éveil emboucheront
pour capter
et convoier jusqu'aux étoiles
la symphonie de la résistance.

Biographie et extraits issus du site d'Abdellatif Laâbi :
<http://www.laabi.net>

« Il a été, comme il se définissait lui-même, notre « ancêtre ». Il nous a montré la voie et surtout nous a appris que la littérature c'était de la rage et de la révolte. Son premier roman *Le Passé simple* (1954) a été pour nous autres maghrébins aussi important que *L'Étranger* d'Albert Camus. C'est un livre qui disait les choses avec force et précision, qui parlait vrai et dépassait de loin les frontières du Maroc pour atteindre vite l'universel. Révolte contre les traditions rétrogrades, contre le conformisme social et religieux, révolte contre le père qui symbolisait tout cela, révolte aussi contre le langage, la langue française dans laquelle il a toujours écrit et qu'il a superbement enrichie.[...]. Son rire, son humour, sa dérision nous manqueront beaucoup, me manqueront particulièrement. » Tahar Ben Jelloun.

Parmi ses œuvres, *Le Passé Simple*, *Les Boucs*, *La Mère du printemps*, *L'inspecteur Ali*, *L'homme qui venait du passé*.

Biographie et extraits issus du blog : <http://driss-chraïbi.blogspot.be>. Vous y retrouverez également un entretien réalisé par Abdellatif Laabi interrogeant Driss Chraïbi.

Farid Belkahia :

Novateur Belkahia ? Oui, avec décision, mais non de la tribu de ceux qui, pour renouveler les choses, commencent par casser la tradition dont, le voulaissent-ils ou non, ils sont issus. Belkahia est trop sûr de la nature et de la qualité de sa tradition, arabe et amazigh, islamique et méditerranéenne, immémoriale et tournée vers le futur, chevauchant l'Orient et l'Occident sur le même cheval - avec sensibilité, mais aussi, et très souvent, avec autorité.
» (Salah Stétié Diplomate libanais Ecrivain, Poète, Critique d'Art)

Né à Marrakech en 1934, Farid Belkahia vit depuis son enfance dans un monde imprégné d'art. Son père, qui fréquente les milieux artistiques étrangers, a une influence décisive sur Farid. Il part faire ses études à l'Ecole des Beaux-arts de Paris et à l'Académie de Théâtre de Prague où il étudie la scénographie. Il deviendra directeur de l'Ecole des Beaux-arts à Casablanca et y rénovera le concept d'Art et la manière de l'enseigner, grâce à des artistes pionniers dans leur domaine, Melehi, Chebaa, Azema, Hamidi, Hafid, Tono Maraini... Et cela, de 1962 à 1974, années durant lesquels il continuera à se former à l'académie de Milan. Farid Belkahia participera, lui aussi, à la revue Souffle d'Abdellatif Laâbi, organisera de grandes expositions, invitera des artistes de renom, dont César, Lurçat...

Farid Belkahia est un voyageur qui sillonne le monde à la rencontre des cultures et des civilisations. Il voyage au Moyen-Orient, dans tous les pays du Sahel, la Chine, l'Amérique Latine. Conscient de son héritage multiple : arabe, amazigh, islamique et méditerranéen, Belkahia s'inspire de la « mémoire » de la culture marocaine. « La mémoire est dans l'oeuvre de Farid Belkahia le principe même de son procédé créatif... Les signes graphiques, la flèche, la spirale ou le triangle, leur référence à une symbolique plus universelle, jointe à des signes berbères, questionne toujours et encore les grands enjeux des origines identitaires et des repères historiques et civilisationnels... »



En 1965, il abandonne la pratique de la peinture de chevalet pour travailler divers matériaux, en particulier le cuivre et la peau, ainsi que des matériaux naturels fréquemment utilisés au Maroc tels que le henné, le safran et l'écorce de grenade. « Le cuivre, qu'il martèle, moule, plisse. La peau, utilisée crue, lavée, traitée, séchée, tirée sur des formes en bois découpées. [Il utilise exclusivement] des colorants naturels tels que le henné, le safran, l'écorce de grenade, le cobalt, la nila, le bleu de méthylène. » Il se consacrera pleinement à son art à partir de 1974.

La peinture marocaine, un parcours lumineux :



Cet art est sans aucun doute, celui qui, au Maroc, a connu l'évolution la plus notable et la plus active, en étant à même d'alterner ou mêler tradition et modernité. La tendance qui domine la peinture marocaine reste la non-figuration ou l'abstraction considérée comme à même de satisfaire une recherche fondamentale de l'identité. L'originalité de cette abstraction est d'être investie de matériaux et de motifs puisés dans le terroir. Le premier artiste qui est passé de l'abstraction vers les sources lumineuses de la mémoire originelle, est sans conteste Ahmed Cherkaoui, peintre du signe par excellence.

Autour de la table

de Pastilla de pigeons et amandes grillées façon Fès

Pour 6 personnes

Pastilla est un mot d'origine espagnole, dérivé du terme « pasta » (« pâte » en français). Lors de la chute d'Al-Andalus en 1492, les réfugiés maures ont emporté avec eux, en Afrique du Nord, une multitude de recettes dont la pastilla. En Algérie et au Maroc, on l'appelle bastela.

La pastilla marocaine est un plat qui était, à l'origine, spécialement dédié aux classes privilégiées. Ce n'est que ces dernières années qu'il a pu, considérablement, se démocratiser. Sa préparation demande de la patience et du doigté dans le maniement des feuilles (proche de la feuille de brick). Sa base est généralement composée d'oignon, de pigeons (ou de poulet, de pintade, plus récemment de fruits de mer), de persil, de coriandre, d'œuf dur et d'amandes, mélange de sucré et de salé parfumé à la cannelle



Préparation

Préchauffer le four à 200 °C (th. 6-7).

Éplucher les oignons et les émincer. Concasser les herbes. Éplucher les gousses d'ail, les dégermer et les hacher. Éplucher le gingembre frais et le hacher.

Dans une cocotte chaude avec un filet d'huile d'olive, colorer les pigeons sur toutes les faces pendant 10 min, puis les retirer et les assaisonner de sel et de poivre.

Ajouter les oignons, une pincée de sel et cuire 4 min, ajouter la coriandre, le persil, l'ail, le gingembre et toutes les épices. Cuire 5 min puis remettre les pigeons, couvrir d'eau et cuire à couvert pendant 20 min dès reprise de l'ébullition.

Retirer les pigeons, les désosser et émietter la chair avec les doigts. Pendant ce temps, laisser la sauce cuire à feu doux encore 20 min, ajouter les oeufs entiers puis mélanger (comme pour des oeufs brouillés) afin d'obtenir une sauce épaisse.

Dans un bol, mélanger les amandes effilées, le miel, la fleur d'oranger et la cannelle.

Découper 12 petits ronds de la taille de votre cercle de montage, puis les beurrer à l'aide d'un pinceau, ainsi que 6 grandes feuilles.

Dans 6 cercles de montage, déposer à l'intérieur une feuille de brick entière, puis la farcir de 2 cuillères de chair de pigeon. Recouvrir d'un rond de brick, farcir de 2 cuillères à soupe de sauce. Disposer à nouveau un rond de brick, puis farcir de 2 cuillères à soupe de pâte d'amande.

Pour terminer, replier la grande feuille de brick entièrement, retourner la pastilla et la déposer sur une plaque allant au four. Finir de cuire en enfournant à 200 °C pendant 10 min.

Ingrédients

Oignon(s) : 2 pc(s)
Coriandre fraîche : 1 botte(s)
Persil plat : 1 botte(s)
Oeuf(s) : 6 pc(s)
Ras el hanout : 5 g
Gousse(s) d'ail : 3 gousse(s)
Noix de muscade râpée : 5 g
Poudre de gingembre : 5 g
Gingembre frais : 5 g
Amande(s) effilée(s) : 100 g
Miel : 30 g
Cannelle en poudre : 5 g
Eau de fleur d'oranger : 5 cl
Feuille(s) de brick : 12 pc(s)
Huile d'olive : 10 cl
Beurre doux : 50 g
Pigeon(s) de 450 g : 6 pc(s)
Pistils de safran : 1 g
Sel fin : 6 Pincée(s)
Moulin à poivre : 6 Tour(s)

Servez la bien chaude et Bessaha ou Raha.